

RAPPORT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Innovation sociale, évaluation et solidarités (125E0)

Action sociale
Convention

AB - Affaires de caractère budgétaire

5ème Commission
1ère Commission

NATURE DE L'AFFAIRE

CONVENTION AVEC L'ETAT - STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE

Libellé Programme	PLAN PAUVRETE
Code Programme	PAUVRETE
Imputation (nature-fonction – N° LC –)	Fonctionnement : 186 832 € Investissement : 10 000 €
Montant crédits votés	0
Montant crédits affectés antérieurs	0
Montant crédits du rapport	196 832 €
Disponible	0

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République repose sur cinq engagements et 21 mesures.

Elle entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Ce souhait de prévenir et de lutter contre la pauvreté découle de plusieurs constats statistiques au niveau national. Ainsi, 8,8 millions de personnes, soit 14% de la population française, vivent en dessous du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian soit 1015 € par mois. En raison d'un fort déterminisme de la pauvreté, la probabilité d'être encore pauvre au bout de 2 ans est de 47% pour les ouvriers.

Le succès de la stratégie nationale repose sur un pilotage conduit à partir des territoires. L'ensemble des politiques publiques portées par les départements, l'État et leurs partenaires doit ainsi s'articuler pleinement et concourir à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

C'est pourquoi, l'Etat propose aux départements de signer une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sur la période 2019-2021. Dix territoires démonstrateurs volontaires ont signé cette convention avec l'Etat avant le 1^{er} janvier 2019, dont la Meurthe et Moselle et le Bas-Rhin avec qui nous sommes en contact permanent.

Le présent rapport vise à définir des priorités conjointes s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

I. Une circulaire du 4 février 2019 précise les objectifs et les conditions de mise en œuvre de la stratégie au niveau départemental.

Les départements qui le souhaitent, doivent négocier une convention avec l'Etat pour le 30 juin 2019. La convention comprend cinq actions socles et des projets laissés à l'initiative du Département.

1. Les actions socles, obligatoires, sont de natures différentes mais complémentaires.

La direction Enfance Famille et celle des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion ont conduit, depuis mars 2019, le travail préparatoire avec les services de l'Etat (DDCSPP et UT DIRECCTE), Pôle emploi, la Caisse d'Allocations Familiales et la MSA.

La stratégie pauvreté est une opportunité, pour notre collectivité, celle de prendre un temps de réflexion pour une amélioration de notre action sociale départementale. Le temps nécessaire à l'évaluation de nos pratiques professionnelles et de nos modes d'intervention ; le temps nécessaire à la consultation : des services, des partenaires mais aussi des publics ; le temps, enfin, utile à la conception de nouveaux modèles et processus d'action sociale.

Les actions socle de la stratégie nationale ont ainsi pour objectifs principaux de :

- Renforcer les politiques d'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active face au constat que 42,8% des personnes entrées depuis mois de 6 mois dans le RSA n'étaient pas orientées et que le taux de retour à l'emploi des allocataires du RSA s'établit à 10% par an
- Prévenir les sorties sèches de l'ASE face au constat que selon une étude de l'INSEE près d'un quart des sans domiciles fixes ont été confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Les actions socles, obligatoires dans le cadre du conventionnement, sont des sujets centraux dans la réflexion départementale de mise en œuvre des politiques sociales. Le travail préparatoire a mis en lumière les avancées des services départementaux en la matière, mais nous a également permis d'identifier les axes d'amélioration. C'est aussi en ce sens que la stratégie pauvreté est une opportunité.

Tableau des actions socles.

	Actions socles	Objet	Méthode
1	Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance	L'objet est de garantir l'accès à l'autonomie et à l'insertion socio-professionnelle pour tous les jeunes confiés, confrontés à des difficultés importantes dans l'accès à l'autonomie.	Plusieurs actions sont prévues afin de conserver le lien entre le jeune majeur et le service ASE départemental. En outre, il s'agit de vérifier et de préparer la majorité et l'autonomie du jeune dans les domaines principaux du logement, de l'accès au droit, de l'insertion, des droits santé.
2	Premier accueil social inconditionnel de proximité	Le premier accueil social inconditionnel garantit que toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social bénéficie d'une écoute de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent. Le point d'accueil doit se situer à moins de 30 minutes du domicile de la personne.	Ce travail d'abord permettra d'adapter l'organisation des permanences des maisons de la solidarité. Il cherchera ensuite à développer les liaisons opérationnelles avec les maisons de service au public et les partenaires institutionnels et associatifs qui réalisent de l'accueil public, ceci en lien avec le schéma départemental d'accessibilité des services au public.

3	Le référent de parcours	<p>Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui l'accompagnent. Il assure la continuité du parcours d'insertion de la personne accompagnée et la cohérence des actions qui lui sont proposées. Il a vocation à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers.</p>	<p>Le référent de parcours traite des pratiques professionnelles des travailleurs sociaux.</p> <p>Il sera d'abord nécessaire d'explicitier, par l'exemple et les témoignages, les modalités de mise en œuvre de cette méthode d'accompagnement.</p> <p>Il s'agira ensuite de former les travailleurs sociaux à cette pratique et d'informer, en parallèle nos partenaires de l'action sociale.</p> <p>Il est proposé de déployer progressivement cette pratique à partir d'une expérimentation sur la base du volontariat.</p>
4	Insertion et parcours des allocataires du RSA	<p>La stratégie prévoit une orientation des bénéficiaires du RSA plus rapide (moins d'un mois) à compter de l'ouverture des droits. L'orientation permet de déclencher le parcours d'accompagnement par la signature d'un contrat d'engagement réciproque (CER), signé entre les bénéficiaires du RSA et la structure qui les accompagne, fixant les objectifs et les étapes du parcours de retour vers l'emploi.</p>	<p>Les 12 et 28 mars 2019, le Département a organisé un <i>LAB RSA en Meuse</i>. Plus de 70 participants dont une quinzaine de bénéficiaires du RSA y ont participé. Des échanges riches et nourris ont dégagé plusieurs propositions d'amélioration du parcours RSA en Meuse.</p>
5	Garantie d'activité pour le BRSA	<p>L'accompagnement des BRSA est un point majeur du retour à l'emploi. La stratégie prévoit de généraliser la méthode dite de l'« accompagnement global » initiée par pôle emploi. Cet accompagnement permet de fixer un objectif de retour vers l'emploi tout en levant les freins sociaux de la personne.</p>	<p>Ces propositions nous ont permis de concevoir un parcours plus simple, plus rapide et plus durable vers l'emploi.</p>

Pour chaque action sociale, la circulaire susnommée prévoit des objectifs de résultats en définissant des cibles et des indicateurs d'activités sur la période des trois années de la convention. Le conventionnement nous engage donc dans une obligation de résultats et non plus de moyens seuls.

Ainsi, cette obligation de résultats justifie un renforcement de nos moyens humains pour répondre aux enjeux inhérents à certaines de ces actions sociales particulièrement emblématiques : la prévention des sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance et le renforcement des dispositifs d'accompagnement des BRSA.

En ce qui concerne l'action consistant à prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance, il est proposé de recruter 2 postes d'assistant socio-éducatif (catégorie A) sur des fonctions de Conseiller en Economie Sociale et Familiale permettant de répondre aux objectifs fixés dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, dans le cadre de la création d'une plate-forme départementale d'orientation visant à renforcer l'accompagnement de retour vers l'emploi des BRSA, est proposée l'embauche de 2 rédacteurs territoriaux (catégorie B) dont 1 poste à temps non complet (à 0.5 ETP) sur des fonctions de gestionnaire administratif.

L'incidence budgétaire de la création de ces 4 postes supplémentaires (correspondant à 3.5 ETP) s'élève à 125 080 euros en année pleine, étant précisé que les recrutements correspondants interviendront sur la base d'embauches d'agents contractuels pour la durée de la convention.

2. Les initiatives départementales mettent en lumière plusieurs projets départementaux.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté, sans être redondants avec les actions portées au titre du socle des engagements. Nous proposons ainsi de valoriser cinq projets départementaux dans ce cadre.

Tableau des initiatives départementales

	Titre de l'action	Objectifs	Méthode
1	Parrainage de proximité	Développer le capital social des enfants confiés, notamment en dehors des lieux de placement, afin de garantir la permanence de liens.	Recourir à une association garantissant la mise en lien d'enfants confiés avec des familles bénévoles afin de créer un lien durable
2	Limiter la charge technique pour la PMI et les MDS afin de les recentrer sur leurs interventions médico-sociales	Participer à une initiative interdépartementale permettant le développement d'un logiciel limitant pour la PMI et les MDS les rendez-vous non honorés et le temps de prise de rendez-vous	Face au taux de rendez-vous non honorés (20 à 25%), cette application permettra de les recentrer sur leurs missions d'accompagnement médico-social et de prévention
3	Professionaliser les encadrants des chantiers d'insertion	Professionaliser les structures de l'IAE Certifier les compétences des salariés dans une recherche d'emploi.	Soutenir AFPA transition dans la mise en œuvre de la reconnaissance des savoirs faire professionnels pour les salariés de l'IAE (encadrants et bénéficiaires)
4	Développer un dispositif de mise en relation entre offre de bénévolat sur les territoires et BRSA	Développer les compétences des BRSA Renforcer leur socialisation	Proposer une offre de bénévolat pour les BRSA afin de développer leurs compétences, de les reconnaître, de préparer une insertion professionnelle.
5	Mettre en œuvre des actions de remobilisation des BRSA	Renforcer la construction des parcours dans une perspective d'emploi	Mise en place d'ateliers collectifs visant au développement des compétences personnelles des BRSA

Les exigences d'évaluation et de résultats sont plus souples en ce qui concerne les initiatives départementales mais restent fortes néanmoins. Le choix de ces actions permet de les inscrire dans le co-financement proposé par le conventionnement avec l'Etat.

II. Le fonds pauvreté est doté, sur le plan national, de 135 M€ pour 2019 et devrait être porté à 220 M€ à l'horizon 2022.

Le fonds pauvreté est réparti entre les différents départements signataires selon des critères :

- Quantitatifs (nombre de bénéficiaires du RSA et de jeunes sortant de l'ASE) ;
- Forfaitaires, en fonction du nombre d'habitants par département.

Le fonds pauvreté devrait être porté à 220 M€ à l'horizon 2022.

Pour 2019, l'Etat et les départements sont signataires de deux conventions, la convention d'appui aux politiques d'insertion, au titre du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), qui s'achèvera en 2019, et la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (au titre de sa première année de mise en œuvre). La fusion des deux modes de contractualisation interviendra en 2020. Pour mémoire, la Meuse bénéficiait de l'ordre de 130 000 € par an au titre du FAPI.

1. Pour la Meuse, les crédits d'Etat annoncés, en recettes, s'élèvent à 251 970€ par an entre 2019 et 2021. Le conventionnement avec l'Etat impose pour le Département, a minima, une parité de financement.

En 2019, les dépenses nouvelles engagées par le Département s'élèveraient à 133 032 €. En 2020 et 2021, elles pourraient être portées à 189 608€ sous réserve de validation par l'Assemblée dans le cadre du vote des budgets primitifs correspondants. Le Fonds Social Européen sera sollicité à hauteur de 360 000€ pour les années 2020 et 2021.

Actions socles	Coût total de l'action		Inscription supplémentaire budget		Montant de la part Etat/an	Fonds Social Européen		Montant part Département		Dont dépenses nouvelles prévisionnelles	
	2019	20-21	2019	20-21		2019	20-21	2019	20-21	2019	20-21
Prévenir les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance	77 600€		77 600€		38 800€			38 800€		38 800 €	
Premier accueil social inconditionnel de proximité	99 096€		13 000 €		30 000€			69 096€		13 000€	
Camping-car des solidarités	2019 70 860€	20-21 79 524€	2019 0 €	20-21 32 284 €	30 000€			2019 40 860€	20-21 49 524€	2019 0€	20-21 31 000€
Le référent de parcours	2019 111 620€	20-21 445 480€	2019 4000 €	20-21 15 000 €	30 000€			2019 81620€	20-21 435 480 €	2019 4 000€	20-21 15 000€
Insertion et parcours des allocataires du RSA	2019 151 169 €	20-21 691 858€	2019 58 232 €	20-21 505 978 €	73 170€	19 0€	20-21 360 000€	19 77 999 €	20-21 258 688€	19 58 232 €	20-21 72 808€
Garantie d'activité pour le BRSA											
TOTAL Actions socles	2019 510 345€	20-21 1 393 558	2019 152 832 €	20-21 643 862 €	201 970€	2019 0€	20-21 360 000€	2019 308 375€	20-21 831 588€	2019 114 032€	20-21 170 608€
Initiatives départementales	Coût total de l'action		Inscription supplémentaire budget		Montant de la part Etat	Fonds Social Européen		Montant part Département		Dont dépenses nouvelles prévisionnelles	
Global	2019 124000€	20-21 134000€	44 000 €			50 000€			2019 74 000€	20-21 84 000€	19 000€
TOTAL CONVENTION	2019 634 345€	20-21 1 527 558€	2019 196 832 €	20-21 687 862 €	251 970€	2019 0€	2020-21 360 000€	2019 382 375€	2020-21 915 588€	2019 133 032€	2020-21 189 608€

2. Les dépenses supplémentaires exposées par les départements au titre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté doivent être exclues du Pacte dit « de Cahors ».

A ce jour, seule la part Etat de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi fait l'objet d'un retraitement au titre du pacte de Cahors. L'appréciation des dépenses à retraiter appartenant in fine au Préfet de département, celui-ci a été sollicité le 27 mai 2019 afin qu'il puisse confirmer le fait que les dépenses nouvelles engagées par le Département dès 2019 pourront être également neutralisées, en sus de l'enveloppe de financement apporté par l'Etat. Aussi, je vous propose d'en faire une condition sine qua non de la signature de ce projet de convention.

3. La stratégie est pilotée à l'échelle des territoires (région et département).

L'ingénierie de cette contractualisation est portée par l'État au niveau régional. Aux côtés de l'État, une conférence régionale des acteurs associant les personnes concernées reste le cadre du portage collectif des objectifs des politiques sociales territoriales. La première conférence s'est tenue à Strasbourg le 20 décembre 2018.

En outre, 15 groupes de travail thématiques sont déployés au niveau Grand Est. Le Département de la Meuse est présent dans la plupart et notamment animateur du groupe PMI. Le Département est aussi représenté dans deux groupes de travail nationaux sur les notions d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sont effectués de façon conjointe par le département et l'État, avec une périodicité au moins annuelle. Il appartient au Préfet de département et au Président du Conseil départemental de déterminer, dès l'élaboration de la convention, les modalités de pilotage départemental de la convention, en lien avec le préfet de région.

En conclusion, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté n'est ni un texte législatif ou réglementaire et les dispositions présentées le sont sous la forme d'une circulaire. Il s'agit donc bien de « recommandations ». Néanmoins, nous proposons à l'Assemblée départementale de s'engager par la signature de cette convention amendée avec l'Etat pour deux raisons principales :

- pour des questions de légitimité et de reconnaissance de l'action du Département dans l'Aide Sociale à l'Enfance, l'aide sociale et l'insertion des publics allocataires du RSA.
- Pour des questions d'engagement et d'animation du réseau partenarial départemental (institutionnel et associatif).

Au regard des éléments ci-dessus, nous vous proposons :

- D'autoriser le Président du département à signer la convention d'appui entre l'Etat et le Département de la Meuse relative à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sur la période 2019-2021, sous réserve que les dépenses nouvelles engagées par le Département dès 2019, et prévues en 2020 et 2021, puissent être intégralement neutralisées, en sus de l'enveloppe de financement apportée par l'Etat.
- D'autoriser la présentation au Budget Supplémentaire 2019 d'une dépense nouvelle prévisionnelle au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de 133 032€.
- D'autoriser le recrutement, en contrats à durée déterminée à compter du 1^{er} juillet 2019 :
 - de deux postes d'Assistant Socio-Educatif (catégorie A) à la Direction Enfance Famille
 - d'un poste à temps complet de Rédacteur territorial (catégorie B) à la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion.
 - d'un poste de Rédacteur territorial (catégorie B) à temps non complet à hauteur de 50% du temps de travail à la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion.
- D'autoriser le Président du département à signer tout document utile à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Danielle COMBE
Vice-Présidente du Conseil départemental

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Evelyne JACQUET
Vice-Présidente du Conseil départemental

CONVENTION D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET D'ACCÈS À L'EMPLOI

2019-2021

Entre

L'État, représenté par Alexandre ROCHATTE, Préfet du département de la Meuse, et désigné ci-après par les termes « le Préfet », d'une part,

Et

Le département de la Meuse, représenté par Claude LEONARD, Président du Conseil départemental de la Meuse, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 20 juin 2019 autorisant le Président à signer la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La lutte contre la pauvreté et les exclusions est en effet, aux termes de la loi¹, un « impératif national » fondé sur « l'égalité de tous les êtres humains ». Elle est à ce titre « une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation ».

Loin de se réduire à une logique de soutien aux revenus, notamment par le moyen des prestations sociales, la lutte contre la pauvreté vise à « garantir sur l'ensemble du territoire

¹ Article L. 115-1 du code de l'action sociale et des familles

l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des acteurs de terrain est indispensable, car eux seuls disposent de la connaissance des réalités locales, auxquelles les mesures et ambitions nationales doivent être ajustées. Au premier rang de ces acteurs figurent les départements, auxquels leur compétence en matière d'aide sociale confère une légitimité et une expertise particulières. Le succès de la stratégie nationale repose sur un pilotage conduit à partir des territoires. L'ensemble des politiques publiques portées par les départements, l'État et leurs partenaires, doit ainsi s'articuler pleinement et concourir à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : hébergement d'urgence, emploi, formation, éducation, accès aux soins. Elles visent ainsi à redonner des opportunités à l'ensemble des personnes en situation d'exclusion sociale, au-delà de la seule insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

La mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'articule ainsi autour de quatre axes complémentaires :

- un État garant de la cohésion sociale et des libertés renforcées ;
- une contractualisation ambitieuse entre l'État et les territoires, qui permettra à la Nation de rehausser ses objectifs de cohésion sociale ;
- des libertés accrues pour les collectivités territoriales afin de leur redonner du pouvoir d'agir ;
- une incitation à l'innovation et à l'investissement social.

Le fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, abondé par la loi de finances pour 2019, vise ainsi à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent dans le cadre de leurs compétences sociales, par une convention conclue entre l'État d'une part, le Département et ses partenaires d'autre part.

La présente convention vise à définir des priorités conjointes s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, déclinées sous la forme d'engagements réciproques et d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le Préfet et le Président du Conseil départemental de la Meuse définissent des engagements réciproques relevant de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ces engagements réciproques se traduisent par la mise en œuvre d'actions assorties d'objectifs mesurables et d'indicateurs de résultats, permettant de renforcer les coopérations entre les acteurs et d'instaurer une meilleure articulation entre leurs interventions, en cohérence avec leurs champs de compétences respectifs. Dans ce cadre, le Département mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes, en association étroite avec l'État, ses partenaires et des personnes concernées.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et du Département sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DÉPARTEMENT ET DE L'ÉTAT

Cette contractualisation suppose une égalité des parties et des engagements tant du Département que de l'État.

Les engagements sont définis conjointement par l'État et le Département dans le cadre d'un dialogue avec les autres collectivités locales (et notamment les communes et leurs centres communaux et intercommunaux d'action sociale ainsi que la région), les partenaires associatifs et des personnes concernées ; dans cette perspective les acteurs de la protection sociale et de l'emploi (Pôle emploi, Cnaf, CCMSA, Cnam, Cnav) seront mobilisés.

Les partenaires territoriaux peuvent, s'ils le souhaitent, prendre part à la convention, avec l'accord de l'État et du Département.

2.1. Situation socio-économique du territoire, état des besoins sociaux et des actions mises en œuvre

L'État et le Département élaborent, sur la base d'éléments existants (pacte territorial pour l'insertion, plans départementaux pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées, schémas départementaux des services aux familles, schémas départementaux de la domiciliation, schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, analyse des besoins sociaux des communes,...), un diagnostic des besoins sociaux et des actions mises en œuvre sur le territoire en matière d'insertion, de droits essentiels des enfants, d'accompagnement des sortants de l'ASE, de travail social et de premier accueil social inconditionnel.

Il constitue le fondement des engagements de l'État et du Département.

Ce diagnostic est intégré à un document général, annexé à la présente convention (annexe n°1), présentant la démarche conjointe de l'État et du Département dans le cadre du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

2.2. Les engagements concourant à la mise en œuvre de la stratégie

2.2.1. Socle commun d'engagements

L'État et le Département s'accordent sur des engagements de progrès qui constituent le socle commun d'objectifs de la présente convention. Dans cette perspective, des indicateurs de suivi sont définis de façon concertée pour chaque action.

Ces engagements sont décrits dans l'annexe A (Tableau des engagements du socle commun et fiches actions).

2.2.2. Initiatives des territoires répondant aux objectifs de la stratégie

Au-delà de ce socle d'engagements, le Département s'engage à réaliser des actions, également accompagnées d'indicateurs de résultats, qu'il propose et qui s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Ces engagements sont décrits dans l'annexe B (Tableau des engagements à l'initiative du département et fiches actions).

2.3. Les engagements financiers de l'État et du Département

2.3.1. Financement par l'État

L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre de la présente convention, pour la réalisation des actions décrites à l'article 2.2.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la contractualisation financière issue du pacte de Cahors, les dépenses du Département correspondant à la part État de la présente convention ne seront pas prises en compte dans la norme d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Au titre de l'année 2019, ce soutien s'élève à un montant prévisionnel de 251 970,69 €

L'État notifie les moyens financiers définitifs alloués au Département au regard des crédits votés en loi de finances pour 2019 et du nombre de départements signataires d'une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Pour les années suivantes, ce montant sera défini par avenant à la présente convention, au regard des justifications produites au titre de l'année précédente. L'octroi des crédits sera conditionné notamment :

- à l'envoi du rapport d'exécution du Département au préfet de région et au préfet de département et à son dépôt sur l'espace numérique de travail de la stratégie ;
- à la mise en œuvre des actions objet de la présente convention, sur la base du rapport d'exécution du Département (voir article 2.4.).

2.3.2. Maintien des dépenses départementales en matière d'insertion et parité des financements

Le Département s'engage à consacrer aux actions décrites à l'article 2.2. des financements au moins équivalents dans leur montant à ceux qui lui sont accordés pour ces actions par l'État au titre de la présente convention. Le département décrira en annexe n° 2 le budget afférent à chaque action.

2.4. Suivi et évaluation de la convention

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État, avec une périodicité au moins annuelle. Les modalités

de pilotage au niveau départemental sont définies entre le préfet de département et le Conseil départemental, en lien avec le préfet de région.

Le suivi de la convention est assuré en lien avec le conseil scientifique de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, placé auprès du ministère des solidarités et de la santé depuis mars 2018, et avec les indicateurs qu'il définit pour le suivi de la stratégie au niveau national.

Le Département est en charge de la préparation d'un rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ce rapport contient un bilan financier des actions mises en œuvre et décrit les résultats obtenus ainsi que l'atteinte des objectifs fixés. Ce rapport contient également un bilan global synthétisant l'ensemble des actions conduites par le département et ses partenaires sur le territoire.

Ce rapport fait l'objet d'une délibération départementale en vue d'une transmission au préfet de région et au préfet de département au plus tard le 31 mars de l'exercice suivant la réalisation des actions. Il est mis en ligne sur l'espace numérique de travail de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et présenté lors de la conférence régionale des acteurs.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

La contribution fera l'objet d'un versement annuel. En 2019, celui-ci interviendra à la signature de la convention.

La contribution financière sera créditée sur le compte du Département de la Meuse.

Les versements seront effectués à :

BANQUE DE FRANCE Relevé d'identité bancaire			
Titulaire : PAIERIE DEPARTEMENTALE Domiciliation : BDF BAR-LE-DUC			
Identification nationale (RIB)			
CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 00172	N°COMPTE C551 000000	CLE RIB 03

L'ordonnateur de la dépense est le représentant du préfet de la Meuse, le directeur départemental de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

Le comptable assignataire de la dépense est la DDFIP de Moselle

La dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes », action 19 « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », sous-action 01 « Mesures relevant de la contractualisation avec les collectivités

territoriales », du budget de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». Les contributions financières du fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sont versées sous réserve de la disponibilité des crédits.

ARTICLE 4 – DURÉE DE LA CONVENTION ET RENOUVELLEMENT

La présente convention prend effet à compter de sa signature pour une durée de 3 ans (2019-2021).

Elle fait l'objet d'un avenant annuel et, si besoin, en cours d'année, portant sur les montants financiers alloués et le cas échéant sur les engagements respectifs de l'État et du Département et les actions en découlant.

ARTICLE 5 – DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation doit être adressée au plus tard le 31 décembre de chaque année au Préfet. Le Département reste soumis aux obligations résultant de l'article 4 de la présente convention, en particulier la transmission d'un rapport portant sur l'exécution de la convention.

ARTICLE 6 – LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Nancy, 5, place de la Carrière, 54036 NANCY Cedex après la recherche d'une résolution amiable.

Fait à BAR-LE-DUC, le 20 juin 2019

Le Président du Conseil départemental de la MEUSE

Le Préfet de la Meuse

Claude LEONARD

Alexandre ROCHATTE

Annexe A – Tableau des engagements du socle

	Montant prévisionnel			Actions envisagées	Objectifs	Indicateurs	Modalités de financement 2019-2021
	2019	2020	2021				
1. Enfants et jeunes							
Prévention sortie sèche de l'ASE :	77600€	77600€	77600€	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un service de préparation à la majorité et de suite en interne au Département en lien avec les services de suites déjà existants au niveau des structures enfance famille • Renforcer l'outillage des professionnels et les référentiels pour donner des ressources pour l'accompagnement des jeunes à la majorité • Renforcer l'orientation vers le droit commun, notamment la Mission locale • Développer une convention pour l'autonomisation des jeunes en lien avec les partenaires concernés • Renforcer le partenariat avec l'Accueil des jeunes afin d'accroître le nombre de places • Instituer un protocole d'accès à l'autonomie 	<p>Garantir la permanence du lien pour l'enfant confié</p> <p>Préparer et accompagner en amont de la sortie le projet de majorité et d'autonomie du jeune</p> <p>Garantir l'insertion socio-professionnelle des jeunes confiés en fonction de leurs projets tant sur les aspects du logement, de la santé, du projet professionnel</p> <p>Assurer la réalisation de l'entretien à 16 ans afin de définir le projet du jeune</p>	<p>Part des jeunes ayant bénéficié d'un entretien préparatoire à 16 ans</p> <p>Nombre de jeunes ayant un lien avec une personne ressource</p>	<p>38 800 € Etat</p> <p>38 800 € Département</p>

2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux							
Premier accueil social inconditionnel de proximité :	99 096€	99 096€	99 096€	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier les structures existantes susceptibles de réaliser un premier accueil social. • Vérifier le taux de couverture/population (- de 30 minutes de transport entre domicile et lieu d'accueil). • En conséquence, nouvelle carte des permanences pour les maisons de la solidarité départementales. • Etablir un cahier des charges du premier accueil social. • Conventionner avec les établissements sociaux ou de services publics et autres structures associatives. • Mettre en œuvre un socle commun de formation. • Renforcer l'accueil dans les Maisons de la Solidarité, particulièrement sur les sites de Verdun, BLD, Commercy et Stenay • Appliquer une charte des relations avec les publics. Cette charte est le fruit d'un travail de plus d'1 an réalisé par un groupe de professionnels volontaires et des publics accueillis dans les maisons de la solidarité. La charte sera déployée dans les services à partir de septembre 2019. 	<p>Définir une cartographie des espaces d'accueil social.</p> <p>Garantir un espace d'accueil et d'écoute pour la population.</p> <p>Définir un cahier des charges commun.</p> <p>Former les agents d'accueil.</p> <p>Expérimenter des nouvelles formes d'accueil social en « allant vers » les populations.</p> <p>Développer des outils statistiques pour pouvoir mesurer les progressions</p>	<p>Cartographie des services susceptibles de réaliser un premier accueil social</p> <p>Révision des permanences délocalisées des MDS</p> <p>Formation des personnels des structures d'accueil</p> <p>Personnel dédié à l'accueil dans les MDS de Verdun Couden – Bar-Le-Duc, Commercy et Stenay</p> <p>Diffusion de la charte des relations avec les publics</p> <p>Nombre de personnes accueillies dans les différents sites</p> <p>Nombre de personnes renseignées directement</p> <p>Nombre de personnes réorientées</p>	<p>30 000 € Etat</p> <p>69 096 € Département</p>

Camping-car des solidarités	70 860€	79 524 €	79 524 €	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès aux droits, améliorer le repérage des publics en difficulté, et les « non-demandeurs » d'aide, • Lutter contre la fracture numérique en proposant un service d'écrivain public numérique, • Améliorer l'offre culturelle en proposant des animations au cœur des villages, et aussi permettre l'accès à l'offre existante, • Permettre aux publics des villages de s'approprier un espace de vie sociale, d'être à l'origine des actions proposées, et de s'inscrire dans une dynamique de co-construction de projets avec les professionnels. • Développer un guichet unique mobile associant les services de l'Etat, ceux des principaux opérateurs publics et les services du département. 	Expérimenter de nouvelles formes d'accueil social en « allant vers » les populations	<p>Mise en service du camping-car</p> <p>Nombre de communes desservies</p> <p>Nombre de personnes accueillies dans les différents villages</p> <p>Nombre de personnes réorientées</p>	<p>2019 30 000€ Etat</p> <p>40 860€ Département</p> <p>2020 et 2021 30 000€ Etat</p> <p>49 524€ Département</p>
------------------------------------	---------	----------	----------	---	--	---	---

Référent de parcours :	111 620€	445 480€	445 480€	<ul style="list-style-type: none"> • Principe d'une expérimentation avant déploiement sur l'ensemble des Maisons de la Solidarité (échéance de 3 ans). • Choix des travailleurs sociaux des MDS et des partenaires du Conseil départemental souhaitant s'inscrire dans l'expérimentation. • Formation initiale des professionnels. • Choix des situations sociales à inscrire dans l'expérimentation. • Accompagnement continu des pratiques professionnelles 	<p>Rendre la personne actrice de son parcours de vie.</p> <p>Choisir un professionnel capable de coordonner le suivi du parcours de la personne.</p> <p>Accompagner les professionnels dans leur fonction de référent de parcours.</p> <p>Evaluer les résultats de ce mode d'accompagnement.</p> <p>Développer des outils statistiques pour pouvoir mesurer les progressions</p>	<p>Nombre de professionnels souhaitant expérimenter la fonction de référent de parcours</p> <p>Formation initiale et continue des professionnels</p> <p>Nombre de structures partenaires partie-prenante du dispositif</p> <p>Nombre de personnes accompagnées selon cette modalité</p> <p>Taux de satisfaction des personnes accompagnées</p>	<p>30 000€ Etat</p> <p>415 480€ Département</p>
-------------------------------	----------	----------	----------	--	--	--	---

3. Service public de l'insertion							
Conception d'indicateurs manquants	2 500€			<ul style="list-style-type: none"> Recensement et conception des indicateurs pour lesquels une modification de paramétrage d'outils informatiques permettrait, en interne aux services départementaux, d'obtenir des éléments pertinents. Recensement des indicateurs pour lesquels un appui par les partenaires locaux, principalement la CAF /MSA et Pôle Emploi, est nécessaire afin d'obtenir des éléments pertinents. Concertation, le cas échéant, entre les services déconcentrés de l'Etat et les services départementaux, en cas d'infaisabilité technique. Vigilance particulière pour permettre un suivi comptable des actions Vigilance particulière pour le suivi d'action où un financement du Fonds Social Européen est sollicité 	<p>Définir des indicateurs initiaux afin de mieux apprécier leur évolution et le résultat des actions menées</p> <p>Action transversale axes 2 et 3</p>	2500€ Département	
Insertion et parcours des allocataires	151 169€	691 858€	691 858€	<ul style="list-style-type: none"> LAB RSA en Meuse (mars 2018). Deux ateliers avec la participation des structures de l'accompagnement des BRSA en Meuse, les partenaires institutionnels et les BRSA. Synthèse des ateliers du LAB et conception d'une procédure d'orientation et d'accompagnement plus simple, plus rapide et plus durable. Création d'une plateforme départementale d'orientation. 	<p>Orienter les BRSA en 1 mois.</p> <p>Eviter les ruptures d'accompagnement en définissant un rythme minimum d'accompagnement.</p> <p>Contractualiser avec le BRSA sur la base d'un engagement réciproque, à partir d'un recensement de ses propres compétences mobilisables, de son projet d'insertion professionnelle et d'une détermination des freins sociaux à lever.</p>	<p>Délai d'orientation des BRSA</p> <p>Nombre de CER signés</p> <p>Inscriptions Pôle Emploi des BRSA en recherche d'emploi</p> <p>Durée du parcours d'accompagnement</p> <p>Diminution du nombre de BRSA</p> <p>Retour à l'emploi des BRSA</p>	<p>2019</p> <p>73 170€ Etat</p> <p>77 999€ Département</p> <p>2020 et 2021</p> <p>73 170€ Etat</p> <p>408 688€ Département</p>

					<p>Inscrire les BRSA volontaires dans une activité salariée ou bénévole dans l'attente d'un emploi pérenne.</p> <p>Mettre la personne au cœur de son parcours d'insertion socioprofessionnelle.</p> <p>Développer des outils statistiques pour pouvoir mesurer les progressions en lien avec les travaux enclenchés avec les partenaires début 2019, et sur des zones d'expérimentations à déterminer</p>		
Garantie d'activité	Chiffres intégrés précédente	intégrés	ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et intensifier la démarche d'accompagnement global avec Pôle Emploi et le service social départemental • Déterminer des référents de l'accompagnement qui auront pour responsabilité le suivi d'un nombre de BRSA (à déterminer) en lien avec les services de Pôle Emploi, les services sociaux départementaux et autres partenaires du parcours individualisé. 	<p>Eviter les ruptures d'accompagnement en définissant un rythme minimum d'accompagnement.</p> <p>Simplifier l'ensemble des procédures administratives.</p> <p>Lever les freins à l'emploi et travailler à son projet professionnel dans le même temps.</p>	<p>Nombre de conseillers Pôle Emploi dédié à l'accompagnement global</p> <p>Nombre de référents d'accompagnement</p> <p>Formation initiale des référents d'accompagnement</p> <p>Fréquence des RDV BRSA/référent d'accompagnement</p> <p>Ratio RDV honoré/RDV non honoré</p>	Chiffres intégrés ligne précédente

Annexe B – Tableau des engagements à l’initiative du département

	Montant prévisionnel			Objectif(s)	Indicateur(s) possible(s)	Modalités de financement 2019-2021
	2019	2020	2021			
Développement du parrainage de proximité des enfants confiés	4 000	4 000	4 000	Permettre aux enfants confiés de créer un lien social et affectif en dehors du dispositif de protection de l'enfance	Nombre d'enfants confiés parrainés	2 000€ Etat 2 000€ Département
Développement de la prévention en allégeant les tâches techniques et les rendez-vous non honorés pour les travailleurs médico-sociaux	20k€	20k€	20k€	Améliorer le service aux usagers en leur permettant de choisir plus rapidement des créneaux de rendez-vous qui leur conviennent mieux. Garantir la réduction de la charge administrative liée au traitement des demandes de rendez-vous et réduire le taux de rendez-vous vacants, Recentrer les professionnels sur les missions prioritaires de visites à domicile et des missions de prévention	Réduction du temps nécessaire à la prise de RDV (en minutes) Taux RDV non honorés	10 000€ Etat 10 000€ Département
Développement d'une plateforme de bénévolat	30 K€	30 K€	30 K€	Créer une plateforme numérique d'offres de bénévolat Proposer une offre de bénévolat pour les BRSA afin de développer leurs compétences, et de préparer leur insertion professionnelle	Offres de bénévolat Nombre de BRSA ayant effectué une mission bénévole	13 000€ Etat 17 000€ Département

Renforcement de la mise en réseau des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et des liens avec l'environnement économique	10K€	10K€	10K€	Proposer une organisation de mise en réseau pérenne et efficiente permettant aux SIAE de jouer le rôle d'intermédiaires et de tremplins vers l'emploi et / ou la formation.	Mise en œuvre du PADLET collaboratif – structures mobilisées Renforcement du lien avec l'environnement économique – organisation d'un évènement	5 000€ Etat 5 000€ Département
Accord cadre « Remobilisation et développement des compétences personnelles »	60 K€	70 K€	70 K€	Permettre aux personnes fragilisées de développer leurs capacités et compétences (compétences psychosociales, socles et transversales) et de renforcer ainsi leur pouvoir d'agir, Permettre aux personnes fragilisées de consolider leur projet professionnel et d'acquérir les compétences personnelles attendues en emploi.	Nombre d'actions réalisées Nombre de participants	2019 20 000€ Etat 40 000€ Département 2020 et 21 20 000€ Etat 50 000€ Département

Initiatives départementales	Coût total des initiatives/an		Montant de la part Etat/an	Montant part Département	
	2019	20 et 21		2019	20-21
	124 000€	134 000€	50 000€	74 000€	84 000€

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de lutte contre la pauvreté, sans être redondants avec les actions portées au titre du socle des engagements (par exemple actions en direction des PMI, au titre de la mixité sociale dans les établissements, en matière de prévention spécialisée,...).



Convention pauvreté.
Juin 2019

Situation socio-économique du territoire, des besoins sociaux, des actions mises en œuvre et des enjeux associés

Un travail permanent est effectué au sein du Département, au travers de ses observatoires thématiques, de sa veille, de ses relais locaux et de ses partenaires, pour connaître au mieux la population meusienne et ses caractéristiques.

Le présent état des lieux se nourrit d'une part de ce travail de fond effectué par le Département, et d'autre part des analyses effectuées dans le cadre de l'élaboration de ses différents schémas, et notamment :

- Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2017-2021
- La politique départementale de développement social
- Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accès de Services au Public de la Meuse (SDAASP) de septembre 2017
- Le Schéma d'Autonomie 2018-2022
- Le Schéma de l'Enfance 2016-2020
- Le Programme départemental d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2014-2018

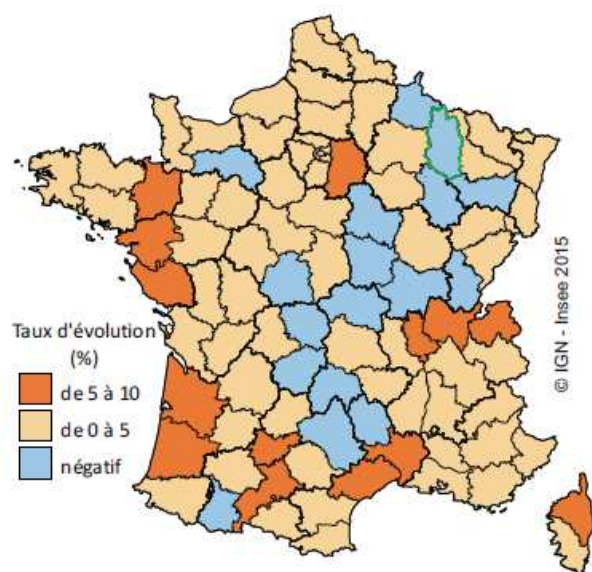
I. La Meuse est un territoire rural, peu peuplé, diffus mais ouvert vers l'extérieur, au sein duquel une solidarité territoriale doit se développer pour faire face à l'éloignement des services et des équipements.

1.1 La baisse et le vieillissement de la population se poursuivent

Au 1er janvier 2014, la population de la Meuse est estimée à 191 700 habitants. La densité moyenne du département est de 31 habitants par km², trois fois inférieure à celle observée en Lorraine.

Sur le Département, les années 2000 ont été synonymes d'un certain rebond démographique. Ainsi, en 2008 et 2009, la population départementale dépassait 194 000 habitants. Ce mouvement est aujourd'hui inversé.

Evolution de la population entre 2009 et 2014



Entre 2009 et 2014, la Meuse a en effet perdu 2 300 habitants (soit - 1,2 %), renouant avec la tendance historique à la baisse de sa population. La Meuse partage le même sort que trois des cinq départements limitrophes : les Ardennes (- 0,5 %) et surtout les Vosges (- 1,5 %) et la Haute-Marne (- 2,9 %).

La perte, sur la même période, de plus de 3 000 emplois, dont 1 200 emplois industriels et presque autant de départs de militaires explique en partie la dégradation du marché de l'emploi.

Le solde naturel se dégrade de façon lente mais régulière. Pour l'année 2014, les estimations le situent même en dessous de zéro.

Pour la première fois, le nombre de décès serait supérieur à celui des naissances.

Cette situation concerne tout particulièrement l'arrondissement de Bar-le-Duc qui, depuis plusieurs années, flirte avec un solde naturel nul.

Si les chiffres de l'état civil 2014 sont confirmés, la Meuse rejoindrait alors la Haute-Marne et les Vosges, dont le solde naturel est négatif depuis 2008 et 2011.

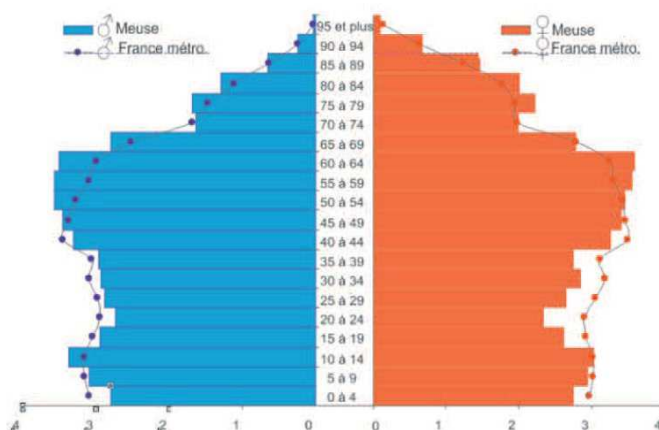
Source : INSEE – Ecoscopie : Recensement Population

Meuse : - 1,2 %

Lorraine : - 0,2 %

France métropolitaine : + 2,3 %

Le constat d'une diminution du nombre de naissances couplé à une faible présence de jeunes couples avec enfants sur les territoires tend à confirmer le vieillissement de la population observé depuis maintenant plusieurs années. En témoigne la pyramide des âges, ci-dessous, où il est possible de noter que la population meusienne est constituée de 3,6 % d'hommes âgés de 55 à 59 ans. Cette tranche d'âge accuse un des plus forts décalages vis-à-vis de la moyenne nationale ; cette part n'excédant pas les 3,1 % en France métropolitaine.



Début 2014, la Meuse compte 37 500 personnes âgées de 65 ans ou plus contre moins de 34 400 en 2008 et 34 500 en 2004.

En dix ans, leur part est passée de 17,8 % à 19,6 % de la population (18,1 % en Lorraine et en France Métropolitaine), signe que le vieillissement de la population meusienne est amorcé.

Face à ce constat, dirigeants et décideurs doivent raisonnablement anticiper ce vieillissement inéluctable pour mieux l'accompagner. Il nécessite en effet de répondre à des besoins en termes d'équipements et structures d'accueil pour les aînés (notamment les personnes âgées dépendantes), mais ouvre aussi des opportunités d'emplois dans les métiers du Service A la Personne (SAP) notamment.

Source : INSEE – Ecoscopie : Estimation Population au 1^{er} Janvier 2014

Le vieillissement touchera également la population active. Les retraités pourraient être près de 47 000 en 2025 et 54 000 en 2035.

En Argonne jusqu'à Stenay ainsi que sur les territoires de la vallée de la Saulx et de la Meuse, les retraités représentent déjà plus d'un habitant sur cinq (un sur quatre au sein de la Communauté de Communes de Montfaucon-Varennes-en-Argonne).

Plus largement, ce seront plus d'un tiers des Meusiens en activité en 2009 qui quitteront le marché du travail d'ici 2020, ce qui représente plus de 21 500 cessations d'activité. Cela nécessite là aussi d'anticiper le mouvement, via la formation des jeunes par exemple.

1.2 Un clivage Est/Ouest confirmé, associé à une désaffection marquée pour les centres urbains

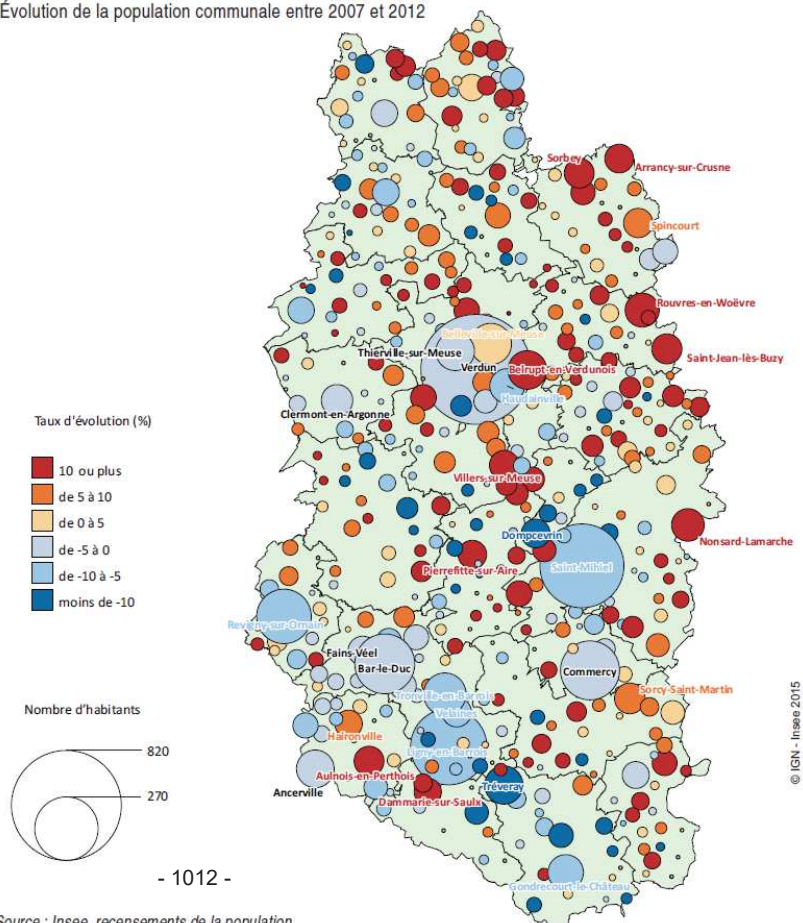
L'évolution démographique récente caractérisée par une baisse de la population n'est pas homogène sur l'ensemble du département. Entre 2007 et 2012, la population continue d'augmenter dans les intercommunalités (EPCI) de la façade est, portées par la dynamique du Sillon mosellan (Metz, Thionville, Nancy, Epinal, etc.) et des pays frontaliers (Belgique et Luxembourg).

Inversement, la population baisse dans, les EPCI situés dans le sud-ouest, excentrés et en marge des zones de croissance, mais aussi dans la communauté d'agglomération (CA) du Grand Verdun et la communauté de communes (CC) du Pays de Commercy. Cette situation va de pair avec une désaffection marquée pour les centres urbains les plus peuplés, quand le périurbain demeure attractif.

Entre 2007 et 2012, les pôles urbains de Bar-le-Duc et de Verdun continuent ainsi de perdre des habitants, tout comme d'autres communes moins peuplées telles que Gondrecourt-le-Château, Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Tronville-en-Barrois, etc. Ces dernières ne bénéficiant pas de la même attractivité que le groupe « Est » puisqu'ils sont attirés par des Départements qui poursuivent leur perte de vitesse (Haute-Marne, Ardennes et Vosges).

Ces constats confirment assez nettement les premières observations issues de l'état des lieux Emploi et Précarité du précédent Programme Départemental d'Insertion 2012-2016.

Évolution de la population communale entre 2007 et 2012



Des migrations de population moins favorables qui viennent contredire les projections démographiques ¹

Selon le scénario envisagé par l'INSEE, la population de la Meuse aurait dû être de 197 000 habitants en 2014. Or, les estimations tirées des derniers recensements fixent celle-ci à seulement 191 700 habitants, soit 5 300 de moins.

Bien que la fécondité et la mortalité aient évolué de façon conforme à ce que prévoyaient les projections, la surestimation de la population meusienne dans le système de projection provient surtout d'une mauvaise prise en compte du troisième et dernier indicateur : les migrations.

Le déficit migratoire qui était de seulement 160 personnes par an entre 2004 et 2009 a plongé à 640 personnes par an entre 2009 et 2014. La perte de 3 100 emplois entre 2008 et 2013, difficile à anticiper, n'est sans doute pas étrangère à ce retournement de tendance.

Des écarts importants s'observent également selon les groupes d'âges : le nombre de jeunes de moins de 20 ans est surestimé de 2 000 individus ; le nombre d'adultes de 20 à 39 ans est surestimé de 2 500 personnes.

Les projections de population se révèlent en revanche plus conformes à la réalité pour les personnes de 65 ans et plus dont les effectifs projetés sont proches des effectifs estimés à partir du recensement de 2014. Cette situation résulte de la moindre mobilité des retraités et surtout du fait que celle-ci n'est plus liée à l'évolution locale du marché du travail.

Toutefois, le nombre de personnes âgées projeté pour 2014 dans l'arrondissement de Bar-le-Duc a été atteint dès 2011, signe que le vieillissement de la population y est plus rapide qu'envisagé.

1.3. Une solidarité territoriale à développer pour faire face à l'éloignement des services et des équipements

Le renforcement des solidarités territoriales contenu dans le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et la création des Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR), induisent la poursuite du mouvement de regroupement des communes pour une organisation et une gestion rationalisées du territoire. Ces dispositifs feront des intercommunalités des structures incontournables en faveur d'un aménagement cohérent du territoire et de la conduite de l'action publique locale. ²

Au 1^{er} janvier 2017, le département s'est ainsi restructuré autour de 16 intercommunalités. La plupart des mouvements opérés consistaient à voir des EPCI existants fusionner. La définition de ces nouvelles limites géographiques avait pour double objectif de maintenir une identité locale tout en garantissant une proximité des services. Néanmoins, dans le cadre de cet état des lieux de l'emploi et de la précarité, il a été choisi d'étudier les données disponibles à l'échelle des 24 anciennes

¹ L'observation des comportements démographiques en matière de fécondité, mortalité et migration permet, à l'aide d'un modèle mathématique, de projeter dans le futur la population d'un territoire. Il y a quelques années, l'Insee a appliqué cet exercice à la Meuse, en retenant un scénario prudent : le simple prolongement des tendances récentes concernant ces trois indicateurs.

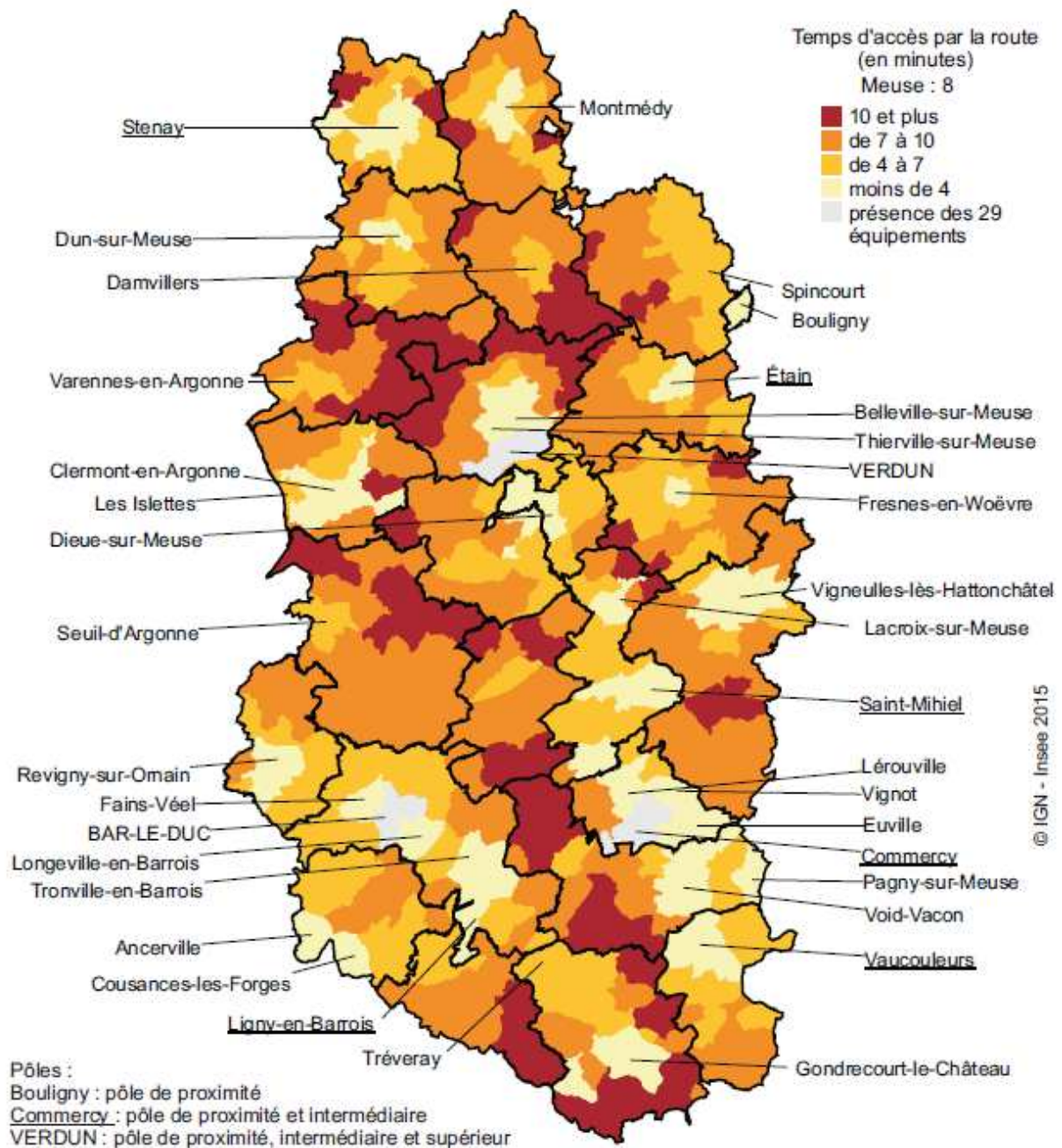
² Dominique DIDIER, Préfecture de la Meuse, responsable de la Cellule finances locales

intercommunalités pour pouvoir observer les évolutions de quelques indicateurs clés sur plusieurs années et dégager ainsi des spécificités locales, des tendances permettant d'établir certaines priorités.

En Meuse, 36 communes assurent le rôle de pôles de services, pour l'accès de la population aux équipements de proximité, intermédiaires ou supérieurs. La présence d'équipements, gage d'attractivité, précède et accompagne la vocation résidentielle de certains espaces périurbains, permet à d'autres de continuer à séduire les jeunes ménages, de lutter contre le départ de la population ou de compenser la faible mobilité des actifs. Toutefois, ce maillage n'empêche pas que près de 8 000 habitants demeurent à plus de 10 minutes des équipements utiles au quotidien.

La faible densité de peuplement de la Meuse et l'extrême émiettement de ses communes ne favorisent pas l'implantation de commerces et services, hors de quelques pôles urbains. De fait, neuf EPCI sont concernés par un relatif éloignement aux équipements de proximité ou intermédiaires, mais le maintien ou le développement de ceux-ci répond à des logiques différentes. Toujours est-il que ces constats font naître le besoin d'une organisation et d'une gestion rationalisée du territoire.

Pôles de services et durée moyenne d'accès aux équipements de la gamme de proximité, en 2013



Source : Insee, Base permanente des équipements 2013

2. Il est possible de dégager des constats et des enjeux forts mais également de mettre en évidence des opportunités pour le développement du département.

Compte tenu du contexte particulier dans lequel s'inscrit ce document, une attention toute particulière est apportée à la situation des Bénéficiaires du BSA ou des personnes en situation de précarité. Ainsi, certains éléments actualisés au 31 décembre 2018 sont constitutifs des indicateurs « T0 » qui permettront une évaluation de la pertinence des actions menées par le Département et ses partenaires dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté et de la contractualisation avec l'Etat.

A la lumière des différentes analyses présentées au sein des schémas et programmes déjà évoqués, et tout particulièrement en matière d'emploi et de précarité, il est possible de tirer un certain nombre de grands enseignements quant aux évolutions observées sur les territoires.

2.1. Principaux constats et enjeux :

- **Des publics toujours plus éloignés de l'emploi (chiffres 31/12/2018 – source Pôle Emploi)**
 - Les Demandeurs d'Emploi de plus de 50 ans représentent 27,9% de la demande d'emploi (ABC), contre 25% au 31/12/2017.
 - 29,8 % des Demandeurs d'Emploi en catégorie ABC sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 2 ans, contre 26% au 31/12/2017
 - La part de Demandeurs d'Emploi de longue et de très longue durée va jusqu'à tripler en cinq ans sur certaines Communautés de Communes
 - Le nombre de Demandeurs d'Emploi Travailleurs Handicapés (TH) en catégorie ABC est de 1.652. Leur poids dans la demande d'emploi est de 11,6% au 31/12/2018, contre 8,6 % en 2010 et 10,5 % en 2015

- **Une recherche d'emploi pas toujours en adéquation avec le marché de l'emploi**
 - Les Meusiens souffrent d'une sous-qualification au regard des chiffres présentés à l'échelle régionale, ce qui ne coïncide pas toujours avec les besoins du marché du travail
 - Les principaux métiers recherchés par les demandeurs d'emploi sont essentiellement tournés vers les services et le commerce. Viennent ensuite les emplois liés au transport, à la logistique et à la manutention
 - La plupart des métiers représentés ne requièrent pas de qualifications trop élevées et pourraient ainsi correspondre au profil des demandeurs d'emploi meusiens
 - Un nécessaire travail à conduire auprès des publics autour de la notion de savoir être en entreprise

- **Une accentuation de la précarité de la population meusienne**
 - 4.662 foyers allocataires du RSA en décembre 2018- soit 5.407 bénéficiaires- ce qui représente 5,63 % de l'ensemble des ménages meusiens (82.826)
 - Dont 72% de personnes seules !
 - 614 soit 13,2 % bénéficient d'une majoration pour cause d'isolement et/ou d'enfants en bas âge à charge ou bien pour cause de grossesse
 - Les allocataires du RSA en Meuse sont majoritairement des femmes seules (56 % de la population RSA), âgées de 25 à 39 ans (45 %) présentes dans le dispositif depuis maintenant plus de 2 ans (71 %) et résidant à proximité d'une zone urbaine (Bar-le-Duc, Verdun ou Commercy)
 - En cinq ans, la population RSA a augmenté de plus de 18 % sur le Département. Là encore, les plus de 60 ans accusent la plus forte augmentation (+ 22 %)
 - Le nombre d'allocataires RSA présents dans le dispositif depuis plus de 5 ans a augmenté de 88 % sur les cinq dernières années. Ils représentent 43 % de la population RSA en mars 2016
 - Une précarité financière qui fragilise fortement l'insertion en majorant le risque d'endettement, le repli sur soi, une limitation des projets, une perte d'une estime de soi, et peut conduire au RSA,

- Une précarité sociale qui freine l'insertion par la perte d'une identité, d'un rythme quotidien, une diminution des relations sociales et une réduction des capacités à s'affirmer, du sentiment de maîtrise de sa vie. Un impact de cette précarité sociale qui rejaillit sur les enfants
- **Une baisse et un vieillissement de la population qui se poursuivent**
 - Une confirmation du clivage Est/Ouest observé depuis maintenant plusieurs années
 - Une désaffection des pôles urbains de Bar-le-Duc et de Verdun qui se confirme
 - Un Meusien sur 5, voire sur 4 dans certains territoires, est âgé de plus de 65 ans en 2014
 - Des jeunes qui quittent le Département pour poursuivre leurs études à Metz ou à Nancy
- **Une nécessaire anticipation des évolutions démographiques**
 - Entre 2011 et 2030, la population active pourrait diminuer de 1,3 %, soit 1.100 personnes
 - La baisse effective ne débiterait qu'aux alentours des années 2020, où les sorties massives du marché du travail des baby-boomers commenceraient à surpasser les entrées
 - L'arrondissement de Bar-le-Duc serait le plus impacté et perdrait plus d'un actif sur huit d'ici 2030
- **La mobilité, un enjeu majeur en Meuse**
 - 8 000 habitants demeurent à plus de 10 minutes des équipements utiles au quotidien
 - La mobilité impacte la vie quotidienne comme l'insertion sociale et professionnelle
- **L'évolution de l'emploi sur les territoires**
 - Le Département de la Meuse compte 64 000 emplois dont 56 100 emplois salariés et 7 900 emplois non salariés (indépendants)
 - L'emploi salarié dans l'industrie semble en chute libre sur les zones d'emploi de Bar-le-Duc et Verdun mais connaît un net rebond sur Commercy en 2014 (Implantation SAFRAN-ALBANY)
 - Position forte des métiers de l'agriculture et notamment du secteur de l'industrie agroalimentaire qui parvient à maintenir ces effectifs
 - D'autres opportunités en termes d'emplois non délocalisables sont réelles dans les secteurs du Service à la personne (vieillesse de la population), du sanitaire et social ou de l'Economie Sociale et Solidaire (11,6 % de l'emploi en Meuse)
- **Un Département fortement concerné par les situations de protection de l'enfance**
 - Au 30 avril 2019, 791 enfants sont confiés au Département de la Meuse dont 108 Mineurs non accompagnés et 77 jeunes majeurs. Près de 700 enfants font l'objet d'une mesure d'action éducative dont près de 400 aides éducatives en milieu ouvert (AEMO) et 300 aides éducatives à domicile (AED).
 - Le Département de la Meuse fait l'objet d'un fort taux de mesures de protection de l'enfance (mesures de placements et actions éducatives). En effet, au 31 décembre 2016, 2,9% des enfants meusiens de 0 à 20 ans faisaient

l'objet d'une mesure ASE alors que la moyenne en France métropolitaine est de 1.9% des enfants.

- La Meuse est ainsi le 9ème Département de France pour le taux de placement. Le Département dans lequel le taux de placement est le plus élevé est la Nièvre avec 3.7% d'enfants sous mesure de protection alors que le Département au taux de placement le plus faible est la Haute-Savoie avec 1% d'enfants sous mesure de protection.
- **Une part importante des enfants confiés sont concernés ou seront prochainement concernés par leur accès à la majorité**
- 95 jeunes sont devenus ou deviendront majeurs en 2019 parmi lesquels 39 MNA. 97 jeunes deviendront majeurs en 2020 et 72 en 2021.
- Au total, ce sont donc 264 jeunes soit un tiers des enfants confiés sont dans la tranche d'âge 16-18 ans que vise la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

2.2. Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi dans la Meuse au Quatrième trimestre 2018.

Au quatrième trimestre 2018, dans la Meuse, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 8780. Ce nombre baisse de 0,9 % sur un trimestre (soit - 80 personnes) et de 2,8 % sur un an. Dans le Grand-Est, ce nombre baisse de 1,2 % sur un trimestre (-3,0 % sur un an). Dans la Meuse, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 14 240 au quatrième trimestre 2018. Ce nombre baisse de 1,0 % sur un trimestre (soit - 150 personnes) et de 1,3 % sur un an. Dans le Grand-Est, ce nombre baisse de 1,2 % sur un trimestre (-2,1 % sur un an).

→ Voir en annexe la DEFM Meuse 2018

2.3. Focus sur la situation des Bénéficiaires du BSA.

Données au 31 décembre 2018

*** 4 662** foyers RSA au mois de décembre 2018, soit une légère augmentation de **0,75 %** sur un an.

56 % de femmes

45 % âgés de 25 à 39 ans

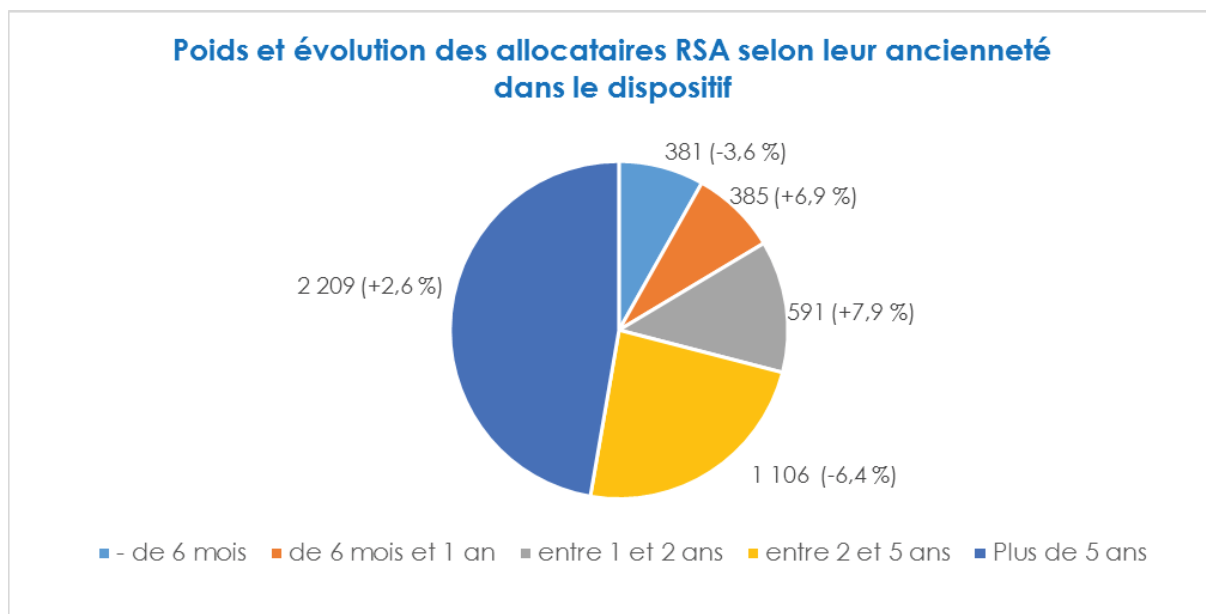
71 % ayant ouvert leur droit il y a plus de 2 ans

*** 5 407** bénéficiaires du RSA (allocataire principal + conjoint), un chiffre qui se stabilise sur les 12 derniers mois.

72 % de personnes seules parmi les bénéficiaires

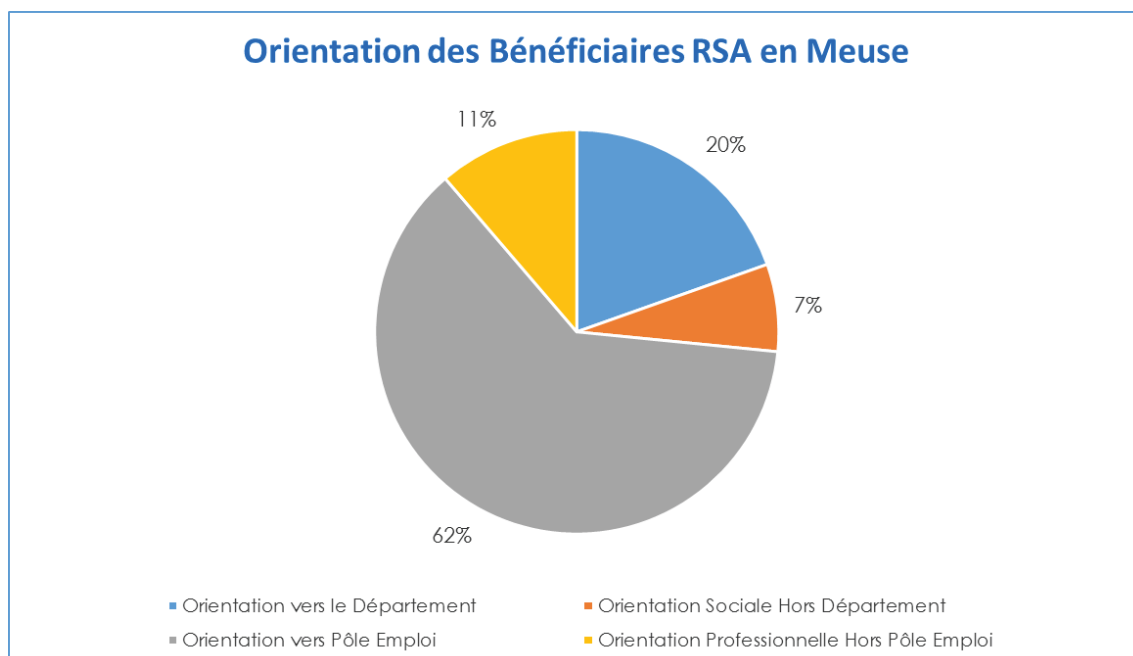
+ 3,4 % d'hommes seuls depuis décembre 2017

Focus sur l'ancienneté dans le dispositif :

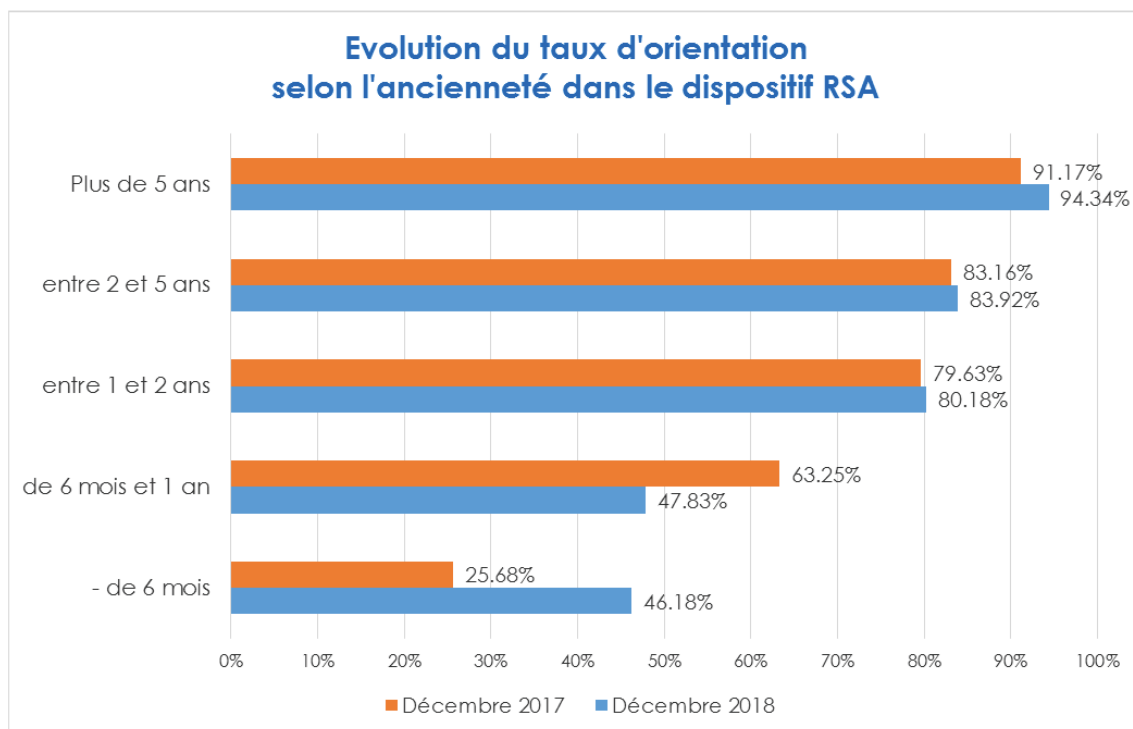


* **4 483** personnes ont été orientées au moins une fois, soit une baisse de **3,4 %** depuis décembre 2017.

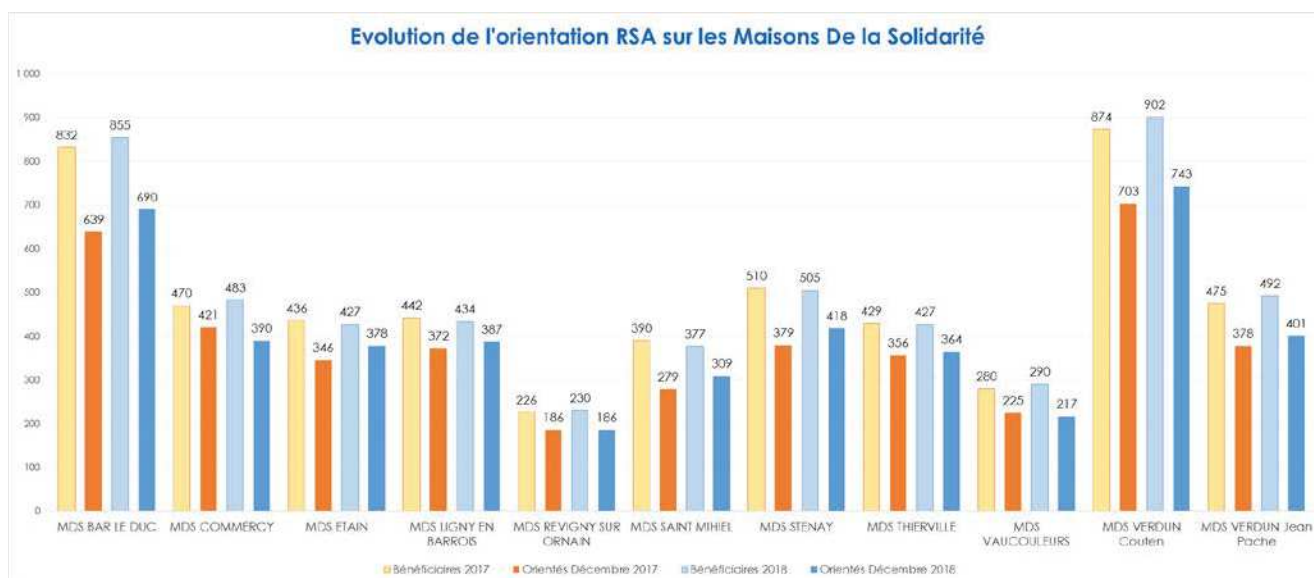
Orientation des bénéficiaires :



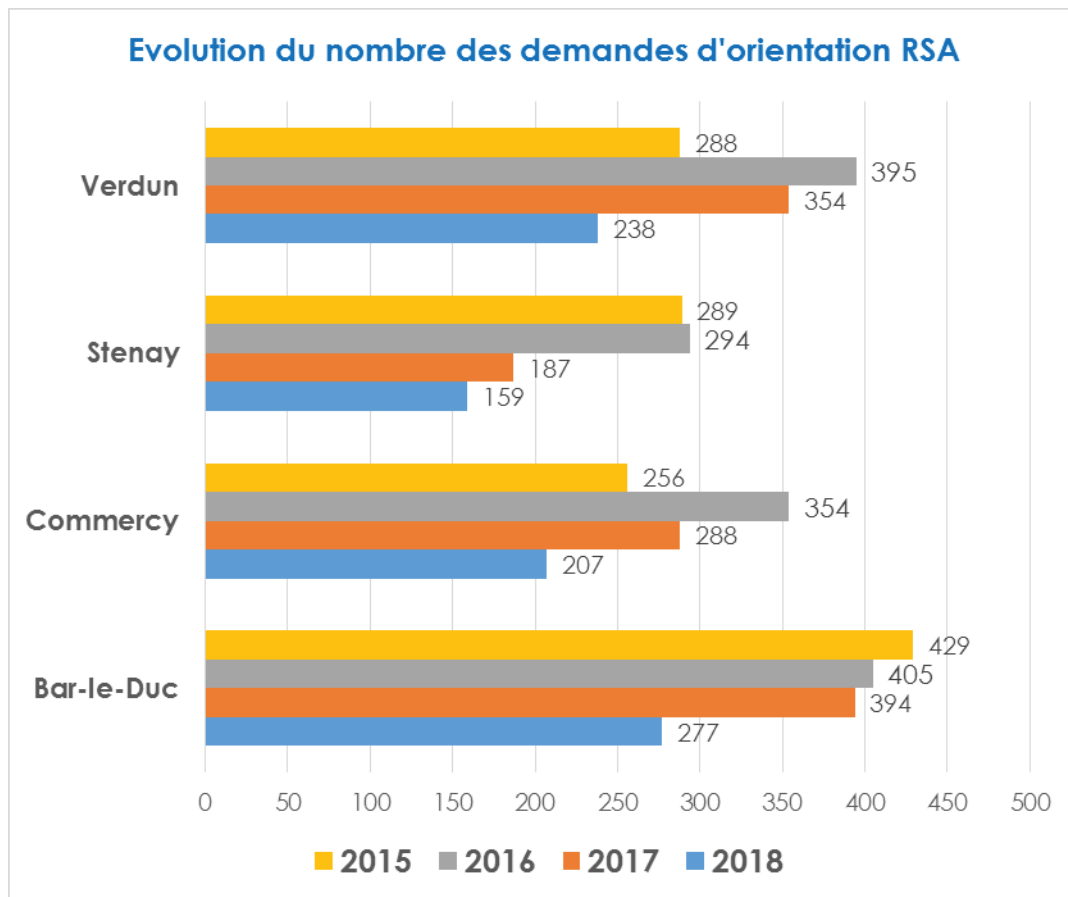
Le taux d'allocataires orientés selon l'ancienneté dans le dispositif RSA :



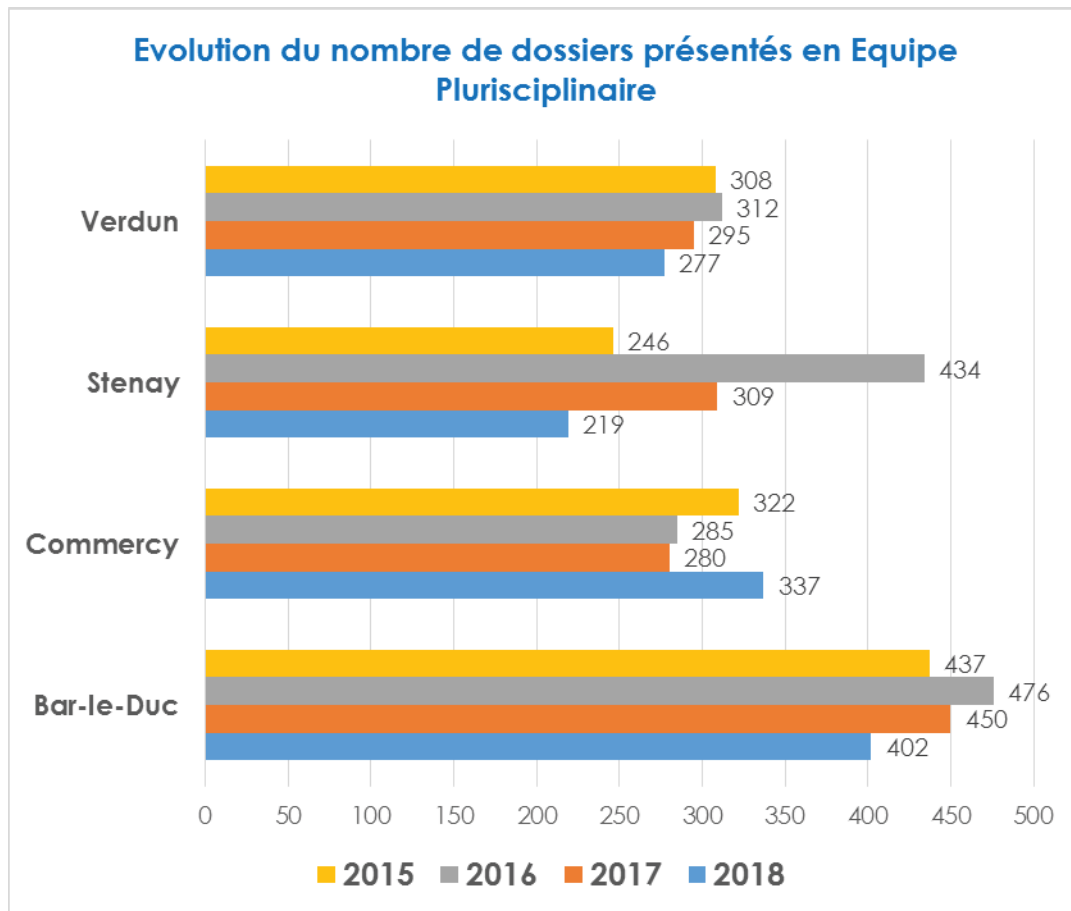
Evolution de l'orientation RSA sur les Maisons de la Solidarité :



Evolution du nombre des demandes d'orientation RSA par anciennes UTAS :



Evolution du nombre de dossiers présentés en Equipes Pluridisciplinaires depuis 2015 :



3. Les politiques d'insertion et de développement social territorial ont été des opportunités pour caractériser les territoires, renforcer les partenariats et agir sur les besoins repérés des publics.

La délibération cadre de la politique départementale de développement social a été votée par l'Assemblée départementale le 13 juillet 2017. Cette délibération prévoit d'abord la réalisation d'une maquette AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) sur chaque EPCI. Les maquettes ont été finalisées au premier semestre 2018. Elles ont permis de mettre en exergue les signaux d'alerte sociaux, de recenser les besoins des publics mais également de les mettre en perspective avec les opportunités et les forces vives des territoires.

Fort de ces photographies sociales, les principaux acteurs des EPCI (élus, Département, institutionnels, associations) ont approfondi les réflexions pour dégager des priorités thématiques (logement, santé...) ou de publics (jeunes, personnes âgées isolées...).

La phase actuelle consiste en une structuration du réseau d'acteurs afin de proposer et de mettre en œuvre des actions répondant aux orientations cibles partagées.

Pour ce faire, la délibération de juillet 2017 prévoit, dans son annexe, la possibilité, pour le Département, de signer des « conventions partenariales pour le développement social ». Au 1^{er} mai 2019, deux l'ont déjà été :

- Territoire du PETR cœur de Lorraine (dans le cadre du Contrat Local de Santé) avec le PETR, l'ARS, la CAF et le Département :
- CC Argonne Meuse. Convention quintipartite entre l'EPCI, la CAF, l'ARS, la MSA et le Département. Modèle unique et emblématique d'une gouvernance partagée.

Une troisième est à venir en septembre sur le territoire des Portes de Meuse, toujours dans le cadre du CLS avec l'EPCI, l'ARS, la CAF et le Département.

Les actions initiées et soutenues dans le cadre du Programme Départemental d'insertion ont permis une diffusion importante sur de nombreux aspects de l'insertion socio-professionnelle des publics. Pour exemple :

- Le réseau de l'Insertion par l'Activité Economique a été renforcé dans la professionnalisation des référents techniques. Un travail important, en lien avec les services de l'Etat a été réalisé concernant l'évaluation et les attendus des chantiers.
- Recours à l'achat de prestations pour la création de nouveaux outils permettant d'étayer les parcours d'insertion, sur la base d'un marché public « remobilisation et développement des compétences personnelles (7 lots /thématiques différents)
- Le partenariat avec Pôle Emploi et la CAF a été renforcé
- Afin de répondre aux besoins de recrutement des métiers en tensions, trois actions « Job Dating » avec la Fédération du BTP 55 ont été organisées en mai 2019 pour répondre aux offres dans le Bâtiment
- Déploiement des clauses sociales dans les métiers de la fibre, de l'industrie, du bâtiment, etc... Partenariat avec le Département de la Haute-Marne en prévision du projet CIGEO à Bure en lien avec la Maison de l'emploi meusienne.

- Depuis avril 2018 : Réalisation de 3 sessions de formation sur le métier de Câbleur(se)-Raccordeur(se) Fibre Optique et FTTH (Niveau V) au GRETA de Bar-le-Duc :
- Mobilisation du Fonds Social Européen (fse) en faveur de l'Inclusion du Public Meusien : cofinancement FSE au bénéfice de 690 Meusiens pour un montant de 1 024 795.71 €.
- Soutien financier et accompagnement des actions de mobilité (mobilité meuse par l'ADAPEIM, prêt à bosser avec l'AMIE) et réflexion départementale en cours pour aider les territoires (EPCI) dans leurs démarches et initiatives favorisant la mobilité des personnes en insertion.

Ces actions partenariales attestent d'une forte mobilisation départementale autour des questions d'insertion, de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

L'analyse conduite et partagée avec les partenaires a permis de mettre en exergue un certain nombre d'inégalités territoriales mais également des dynamiques à conforter, développer et approfondir pour une meilleure prise en compte des problématiques rencontrées par les publics en insertion. Les tendances observées par le biais de quelques indicateurs clés ont notamment permis de confirmer les interactions fortes entre déclin démographique, économique et accentuation de la précarité.

En effet, certains territoires voient leurs marges de manœuvre se réduire et les difficultés d'insertion des publics s'accroître. Face à ces constats, il semble impératif de faire cause commune pour mieux mobiliser les moyens et les ressources présentes localement mais aussi d'impliquer la population elle-même dans cette démarche.

Par ailleurs, cet état des lieux pointe l'importance et la nécessité de prendre en compte un ensemble de paramètres liés à des thématiques diverses telles que l'enfance, l'éducation, le logement, la santé, la mobilité, la formation, l'accès aux services publics, etc. qui rejoignent, d'une manière ou d'une autre le champ de l'insertion. Ces dernières renvoient directement aux engagements des collectivités locales, au rayonnement du tissu associatif sportif ou culturel sur les territoires mais également à la volonté du monde économique de s'impliquer sur la question de l'accès à l'emploi des publics les plus fragilisés.

L'insertion est ici l'affaire de tous et confirme qu'au-delà de l'accompagnement de chaque situation singulière, il appartient d'être attentif et de prendre en compte les dynamiques territoriales. La Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion ainsi que les différentes entités du Pôle Développement Humain du Département seront mobilisées sur cette démarche à conduire dans un esprit de transversalité sur les cinq prochaines années.

L'enjeu sera de dimensionner les moyens et les ressources au plus près des besoins recensés sur les territoires mais également d'agir ensemble au profit des publics en développant des actions spécifiques. Celles-ci pourront d'ailleurs s'appuyer sur les constats issus des deux études qualitatives menées d'une part, sur l'offre d'insertion sociale et d'autre part, auprès des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Ces regards croisés, ces analyses quantitatives et qualitatives s'inscrivent dans une démarche d'évaluation visant à mesurer l'impact des politiques publiques. Elles doivent permettre de dépasser les logiques institutionnelles et la lecture administrative des rôles de chacun en matière d'insertion et de lutte contre la précarité pour mieux prendre en compte les réalités de terrain, les modes de collaboration possibles entre les acteurs et les capacités réelles des personnes à s'investir dans leur parcours et leur environnement.

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI DANS LA MEUSE AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2018

Au quatrième trimestre 2018, dans la Meuse, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 8 780. Ce nombre baisse de 0,9 % sur un trimestre (soit -80 personnes) et de 2,8 % sur un an.

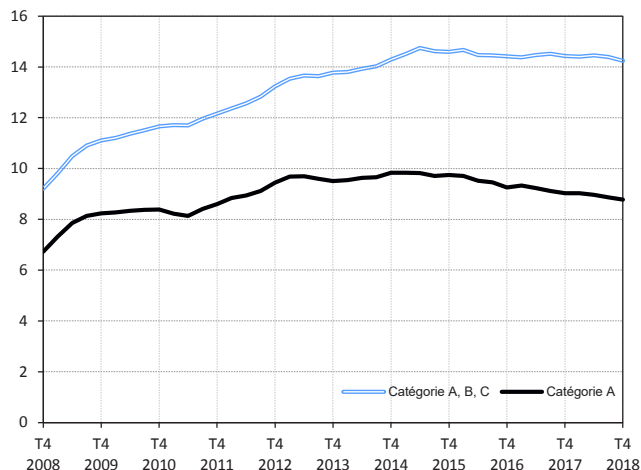
Dans le Grand Est, ce nombre baisse de 1,2 % sur un trimestre (-3,0 % sur un an).

Dans la Meuse, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 14 240 au quatrième trimestre 2018. Ce nombre baisse de 1,0 % sur un trimestre (soit -150 personnes) et de 1,3 % sur un an.

Dans le Grand Est, ce nombre baisse de 1,2 % sur un trimestre (-2,1 % sur un an).

Demandeurs d'emploi en catégories A et A, B, C dans la Meuse

En milliers, données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

Demandeurs d'emploi par catégorie

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur :	
	4e trim. 2017	3e trim. 2018	4e trim. 2018	un trimestre*	un an**
Meuse					
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	9 030	8 860	8 780	-0,9	-2,8
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	1 880	1 890	1 790	-5,3	-4,8
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	3 530	3 640	3 680	+1,1	+4,2
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	14 430	14 390	14 240	-1,0	-1,3
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	1 050	980	930	-5,1	-11,4
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	1 370	1 270	1 240	-2,4	-9,5
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	16 860	16 650	16 410	-1,4	-2,7
Région Grand Est					
Inscrits tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie A)	290 470	285 330	281 850	-1,2	-3,0
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite courte (catégorie B)	59 630	61 650	58 410	-5,3	-2,0
Inscrits tenus de rechercher un emploi, en activité réduite longue (catégorie C)	116 640	115 520	116 550	+0,9	-0,1
Ensemble des inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)	466 730	462 500	456 800	-1,2	-2,1
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, sans emploi (catégorie D)	22 570	22 460	24 020	+6,9	+6,4
Inscrits non tenus de rechercher un emploi, en emploi (catégorie E)	31 400	28 210	27 330	-3,1	-13,0
Ensemble des inscrits (catégories A, B, C, D, E)	520 700	513 160	508 150	-1,0	-2,4

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

La situation des demandeurs d'emploi vis-à-vis de l'activité réduite courte (inférieure ou égale à 78 heures sur un mois, catégorie B) ou longue (supérieure ou égale à 79 heures sur un mois, catégorie C), est déterminée à la fin de chaque mois. Dans cette publication les nombres de demandeurs d'emploi en catégories B, C sont obtenus en faisant la moyenne sur le trimestre.

Une [documentation](#) fournit des éléments d'aide à l'interprétation des séries sur les demandeurs d'emploi.

Les données publiées concernent les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. La notion de demandeurs d'emploi est différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent davantage affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications des règles d'indemnisation ou d'accompagnement des demandeurs d'emploi, changements de procédure, incidents. Un [document](#) présente les principaux changements de procédure et incidents ayant affecté les statistiques de demandeurs d'emploi depuis 2011.

L'ensemble des définitions et concepts figurent dans la [documentation méthodologique](#) en ligne.

Demandeurs d'emploi en catégorie A par sexe et âge

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur :	
	4e trim. 2017	3e trim. 2018	4e trim. 2018	un trimestre*	un an**
Hommes	4 670	4 630	4 520	-2,4	-3,2
Femmes	4 360	4 230	4 260	+0,7	-2,3
Moins de 25 ans	1 340	1 380	1 290	-6,5	-3,7
Hommes	690	740	660	-10,8	-4,3
Femmes	650	640	620	-3,1	-4,6
Entre 25 et 49 ans	5 000	4 820	4 780	-0,8	-4,4
Hommes	2 580	2 520	2 490	-1,2	-3,5
Femmes	2 420	2 300	2 300	0,0	-5,0
50 ans ou plus	2 690	2 660	2 710	+1,9	+0,7
Hommes	1 400	1 370	1 370	0,0	-2,1
Femmes	1 290	1 290	1 340	+3,9	+3,9
Meuse	9 030	8 860	8 780	-0,9	-2,8

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Demandeurs d'emploi en catégories A, B, C par sexe et âge

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en %) sur :	
	4e trim. 2017	3e trim. 2018	4e trim. 2018	un trimestre*	un an**
Hommes	7 000	6 960	6 810	-2,2	-2,7
Femmes	7 430	7 430	7 440	+0,1	+0,1
Moins de 25 ans	2 140	2 210	2 110	-4,5	-1,4
Hommes	1 120	1 160	1 070	-7,8	-4,5
Femmes	1 020	1 050	1 040	-1,0	+2,0
Entre 25 et 49 ans	8 370	8 200	8 140	-0,7	-2,7
Hommes	4 050	3 950	3 900	-1,3	-3,7
Femmes	4 320	4 250	4 240	-0,2	-1,9
50 ans ou plus	3 920	3 990	3 990	0,0	+1,8
Hommes	1 830	1 860	1 830	-1,6	0,0
Femmes	2 090	2 130	2 160	+1,4	+3,3
Meuse	14 430	14 390	14 240	-1,0	-1,3

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Ancienneté en catégories A, B, C des demandeurs d'emploi

Données CVS-CJO

	Effectif			Évolution (en % et point) sur :	
	4e trim. 2017	3e trim. 2018	4e trim. 2018	un trimestre*	un an**
Meuse					
Inscrits depuis moins de 1 an	7 550	7 190	7 080	-1,5	-6,2
Moins de 3 mois	2 660	2 700	2 610	-3,3	-1,9
De 3 mois à moins de 6 mois	1 930	1 970	1 850	-6,1	-4,1
De 6 mois à moins de 12 mois	2 960	2 520	2 630	+4,4	-11,1
Inscrits depuis 1 an ou plus	6 880	7 200	7 160	-0,6	+4,1
De 1 an à moins de 2 ans	2 930	3 090	2 960	-4,2	+1,0
De 2 ans à moins de 3 ans	1 430	1 480	1 550	+4,7	+8,4
3 ans ou plus	2 520	2 640	2 650	+0,4	+5,2
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	47,7%	50,0%	50,3%	+0,3 pt	+2,6 pt
Région Grand Est					
Demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus en catégories A, B, C	218 570	225 090	223 460	-0,7	+2,2
Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis 1 an ou plus	46,8%	48,7%	48,9%	+0,2 pt	+2,1 pt

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.

Entrées et sorties de catégories A, B, C

Données CVS-CJO

	Nombre moyen d'entrées et sorties			Évolution (en %) sur :	
	4e trim. 2017	3e trim. 2018	4e trim. 2018	un trimestre*	un an**
Meuse					
Entrées en catégories A, B, C	1 220	1 260	1 190	-5,6	-2,5
Sorties de catégories A, B, C	1 290	1 260	1 240	-1,6	-3,9
Région Grand Est					
Entrées en catégories A, B, C	41 060	41 270	39 760	-3,7	-3,2
Sorties de catégories A, B, C	41 910	41 250	41 200	-0,1	-1,7

* variation par rapport au trimestre précédent, en %.

** variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %.

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares.

En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux.



Fiche action 1.1

Prévention des sorties sèches de l'ASE

Thème de la contractualisation :

Enfants et jeunes – Prévention des sorties sèches de l'ASE

Intitulé de l'action :

Prévenir les sorties sèches de l'ASE

Description de l'action :

Les jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont confrontés à des difficultés importantes dans l'accès à l'autonomie. Ils peuvent être confrontés, faute de liens avec leurs parents, à une rupture brutale de leur situation à 18 ans en cas d'arrêt de prise en charge.

Cette action a pour finalité de préparer et d'accompagner le projet d'autonomie du jeune. Les jeunes de 16 à 18 ans ainsi que les jeunes majeurs sont donc concernés à travers un service de suite. Cet accompagnement renforcé vers la majorité et le service de suite seront gérés par deux travailleurs sociaux.

En amont de la majorité, il est proposé de former les professionnels de l'aide sociale à l'enfance à préparer le projet d'autonomie du jeune grâce à un entretien systématiquement organisé à 16 ans. Cet entretien permettra de renforcer les liens avec l'ensemble des dispositifs existants d'insertion professionnelle et d'accès au logement. Les référents ASE seront soutenus dans cette mission par des référents en charge de la préparation de l'accès à l'autonomie.

Après la majorité, un service de suite sera créé et organisé par les référents en charge de la préparation de l'accès à l'autonomie. L'objectif de cette action est de garantir le maintien du lien et d'une personne de référence. Il sera mis en œuvre en articulation avec les services de suite déjà existants au sein des structures. Il se concentrera donc en priorité auprès des jeunes accompagnés à leur majorité par une assistante familiale.

Afin de coordonner les interventions des différents acteurs, une convention partenariale pour l'autonomie des jeunes sera réalisée. Elle abordera les thématiques du logement, des ressources et l'accès au droit, de l'insertion sociale, professionnelle et la mobilité ainsi que la couverture santé et l'accès au soin. Elle impliquera l'ensemble des partenaires concernés notamment les partenaires associatifs, les organismes de Sécurité sociale, la Préfecture, la Mission locale, l'ADEPAPE, le FJT, PAEJ, ARS, CROUS. Elle sera réalisée durant le 4^{ème} semestre 2019.

Date de mise en place de l'action :

Mise en œuvre de l'action au 4^{ème} trimestre 2019

Durée de l'action :

Expérimentation pendant 3 ans

Partenaires et co-financeurs :

Mobilisation par les référents des partenaires porteurs de dispositifs permettant l'accès au logement, à des ressources, à l'insertion sociale et professionnelle ainsi qu'à l'accès aux soins.

Budget détaillé sur 2019-2021 :

Budget prévisionnel identique sur chaque année

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	77 600	Etat	38 800
2 ETP Travailleurs sociaux		Département	38 800
TOTAL	77 600 €	TOTAL	77 600 €

50% Etat / 50% Département

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs et progression :

Ce sont 193 jeunes de 16 et 17 ans ainsi que les jeunes majeurs sortants du dispositif qui sont concernés par cet accompagnement. Cet engagement pourra être amené à évoluer en fonction de l'évolution du nombre de MNA pris en charge sur le territoire départemental.

Indicateur	2018	2019	2020	2021
Part des jeunes ayant bénéficié d'un entretien préparatoire à 16 ans	0%	15%	50%	100%
Nombre de jeunes ayant un lien avec une personne ressource	0%	15%	50%	100%



Fiche action 2.1 (1/2)

Premier accueil social inconditionnel de proximité « Un accueil pour tous »

Thème de la contractualisation :

2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux

2.1 Premier accueil social inconditionnel de proximité

Intitulé de l'action :

Un accueil pour tous

Description de l'action :

L'action a pour objectif de permettre à chaque Meusien de pouvoir, à proximité de son domicile, rencontrer un professionnel capable de l'écouter, de recueillir sa demande et de l'orienter vers le service le plus adapté pour l'aider dans ses démarches.

Pour ce faire, l'action vise de manière progressive à :

1. cartographier les structures meusiennes (de type associatif ou institutionnel) existantes susceptibles de réaliser un premier accueil social ;
2. Vérifier le taux de couverture/population (- de 30 minutes de transport entre domicile et lieu d'accueil) ;
3. Dessiner par voie de conséquence, nouvelle carte des permanences pour les maisons de la solidarité départementales ;
4. Etablir un cahier des charges du premier accueil social sur la base du référentiel national ;
5. Conventionner avec les établissements sociaux ou de services publics et autres structures associatives sur la base du guide national ;
6. Mettre en œuvre puis à organiser un socle commun de formation ;
7. Renforcer l'accueil dans les Maisons de la Solidarité, particulièrement sur les sites de Verdun, BLD, Commercy et Stenay avec des postes dédiés ;
8. Appliquer une charte des relations avec les publics. Cette charte est le fruit d'un travail de plus d'1 an réalisé par un groupe de professionnels volontaires et des publics accueillis dans les maisons de la solidarité. La charte sera déployée dans les services à partir de septembre 2019.

Date de mise en place de l'action :

Nouvelle action.

Mise en œuvre à partir de septembre 2019

Durée de l'action :

Permanente

Partenaires et co-financeurs :

Action portée par le Département de la Meuse.

Action financée par le Département et l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Partenaires opérationnels : Maisons de la Solidarité - Centres Sociaux – Associations caritatives – Associations d'Education Populaire - Maisons de service au public.

Budget détaillé sur 2019-2021 :

Budget prévisionnel Identique sur chaque année

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	86 096	Etat	30 000
1 ETP Travailleur social	47 240		
1 ETP ATMS	38 856		
Formation	6 000	Département	69 096
Communication	5 000		
Divers (consommables)	2 000		
TOTAL	99 096€	TOTAL	99 096€

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs et progression :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Cartographie des services susceptibles de réaliser un premier accueil social		Réalisé	Mise à jour	Mise à jour
Révision des permanences délocalisées des MDS		Début de réalisation	Réalisé Voté par l'Assemblée départementale	
Formation des personnels des structures d'accueil		Conception du cahier des charges	Formation	Formation
Personnel dédié à l'accueil dans les MDS de Verdun Couten – Bar-Le-Duc, Commercy et Stenay		Deux sites pourvus	Deux derniers sites pourvus	
Diffusion de la charte des relations avec les publics		Déployée	Mise à jour	Mise à jour
Nombre de personnes accueillies dans les différents sites		Recensement	Progression de 40%	Progression de 70%

Nombre de personnes renseignées directement		Recensement	Progression de 60%	Progression de 100%
Nombre de personnes réorientées		Recensement	Progression de 60%	Progression de 100%

Fiche action 2.1 (2/2)

Premier accueil social inconditionnel de proximité « Camping-car des solidarités »

Thème de la contractualisation :

2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux

2.1 Premier accueil social inconditionnel de proximité

Intitulé de l'action :

« Camping-car des solidarités »

Description de l'action :

Le projet de création d'un véhicule itinérant, s'inscrit dans une démarche de lutte contre les inégalités géographiques, souvent aggravées par les difficultés sociales de certains habitants.

Il se situe à la confluence de problématiques telles que l'accessibilité aux services, l'accès aux droits, la mobilité, l'isolement numérique et social.

Il se déploie sur le périmètre du PETR Cœur de Lorraine

Cette idée originale est portée par les équipes des 3 MDS qui interviennent sur le périmètre du PETR Cœur de Lorraine, à savoir les MDS de Verdun Jean Pache, de Saint-Mihiel et de Revigny-sur-Ornain.

Les équipes des MDS se réunissent depuis le 5 juin 2018 afin d'élaborer des pistes concrètes d'utilisation de ce véhicule. Les travaux ont été menés par groupes inter-MDS et tous ont convergé vers la même vision de cet outil innovant.

Le Sous-Préfet de Commercy, coordonnateur pour l'Etat départemental de la thématique des services publics, est associé à la conception et à la mise en œuvre dudit projet. Il a partagé avec nous la volonté de l'Etat de renforcer la présence des services publics dans les territoires ruraux en l'adaptant aux besoins repérés, aux contraintes financières des institutions et services et en développant l'usage des techniques du numérique.



Ce projet a pour finalité d'aller vers les publics en proposant une offre de proximité par le moyen d'un camping-car itinérant disposant de moyens techniques et humains adaptés.

Il a pour objectifs de :

- Faciliter l'accès aux droits, améliorer le repérage des publics en difficulté, et les « non-demandeurs » d'aide,
- Lutter contre la fracture numérique en proposant un service d'écrivain public numérique,
- Améliorer l'offre culturelle en proposant des animations au cœur des villages, et aussi permettre l'accès à l'offre existante,
- Permettre aux publics des villages de s'approprier un espace de vie sociale, d'être à l'origine des actions proposées, et de s'inscrire dans une dynamique de co-construction de projets avec les professionnels.
- Développer un guichet unique mobile associant les services de l'Etat, ceux des principaux opérateurs publics et les services du département.

Date de mise en place de l'action :

Nouvelle action.

Mise en œuvre en 2019

Livraison du camping-car en décembre 2019.

Durée de l'action :

Expérimentation sur trois années – 2019-2021

Partenaires et co-financeurs :

Action portée par le Département de la Meuse.

Action financée par le Département et l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Partenaires opérationnels : Maisons de la Solidarité – Préfecture de la Meuse – Opérateurs des Maisons de service au public – Maires des communes concernées.

Budget détaillé de fonctionnement sur 2019-2021 :

Budget prévisionnel 2019

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	70 860	Etat	30 000
1,5 ETP préparation du projet	70 860	Département	40 860
TOTAL	70 860€	TOTAL	70 860€

Budget prévisionnel 2020 et 2021

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	48 524	Etat	30 000
1 ETP Travailleur social	47 240		
1 service civique	1 284		
Frais de fonctionnement du véhicule	23 000	Département	49 524
Communication	5 000		
Divers (consommables)	3 000		
TOTAL	79 524€	TOTAL	79 524€

S'agissant de l'investissement, le Département a déposé un dossier de demande dans le cadre de la nouvelle dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs et progression :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Mise en service du camping-car		Préparation technique Commande Livraison	Mise en service effective	
Nombre de communes desservies			40	40
Nombre de personnes accueillies dans les différents villages			250 personnes	Progression de 20%
Nombre de personnes réorientées			Recensement	Progression de 20%



Fiche action 2.2

Le référent de parcours

Thème de la contractualisation :

2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux
- 2.2. Le référent de parcours.

Intitulé de l'action :

Accompagner différemment les personnes.

Description de l'action :

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants qui l'accompagnent. Il assure la continuité du parcours d'insertion de la personne accompagnée et la cohérence des actions qui lui sont proposées. Il a vocation à assurer l'échange d'informations et la coordination entre ces derniers.

Le référent de parcours est une pratique professionnelle qui ne s'adresse pas à toutes les situations sociales mais aux plus complexes, c'est-à-dire celles qui concernent un nombre important de partenaires sociaux, réunis autour de plusieurs problèmes sociaux importants de la personne ou de la famille.

Principe d'une expérimentation sur la base du volontariat, déclinée de la manière suivante :

1. Choix des MDS souhaitant s'inscrire dans l'expérimentation.
2. Formation initiale des professionnels et continue dans le cadre d'une analyse des pratiques.
3. Information (formation) des partenaires de l'action sociale.
4. Choix des situations sociales complexes à inscrire dans l'expérimentation.
5. Accompagnement continu des pratiques professionnelles

Date de mise en place de l'action :

Nouvelle action.

Mise en œuvre à compter du quatrième trimestre 2019

Durée de l'action :

Expérimentation sur trois années – 2019-2021

Partenaires et co-financeurs :

Action portée par le Département de la Meuse.

Action financée par le Département et l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Partenaires opérationnels : Maisons de la Solidarité – Toutes structures sociales intervenant dans le parcours des personnes concernées par l'expérimentation.

Budget détaillé de fonctionnement sur 2019-2021 :

Budget prévisionnel 2019

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	107 620	Etat	30 000
5 ETP Travailleurs sociaux (3 mois)	59 050		
5 ATMS (3 mois)	48 570		
Formation initiale et continue	3 000	Département	81 620
Communication	500		
Divers (consommables)	500		
TOTAL	111 620€	TOTAL	111 620€

Budget prévisionnel 2020 et 2021

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	430 480	Etat	30 000
5 ETP Travailleurs sociaux	236 200		
5 ATMS	194 280		
Formation initiale et continue	11 000	Département	415 480
Communication	2 000		
Divers (consommables)	2 000		
TOTAL	445 480€	TOTAL	445 480€

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs et progression :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Nombre de professionnels souhaitant expérimenter la fonction de référent de parcours		Référence	Progression de 5%	Progression de 10%
Formation initiale et continue des professionnels		100%	100%	100%

Nombre de structures partenaires partie-prenante du dispositif		Référence	Progression de 10%	Progression de 30%
Nombre de personnes accompagnées selon cette modalité		Référence	Progression de 10%	Progression de 10%
Taux de satisfaction des personnes accompagnées		Mesure qualité exprimée sur une échelle de 1 à 7	Taux identique ou supérieur	Taux identique ou supérieur

Fiche action 3

Un nouveau parcours du RSA en Meuse

Thème de la contractualisation :

3. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux

3.1. Insertion et parcours des allocataires :

3.2. Garantie d'activité

Intitulé de l'action :

Un parcours RSA en Meuse plus simple, plus rapide et plus durable

Description de l'action :

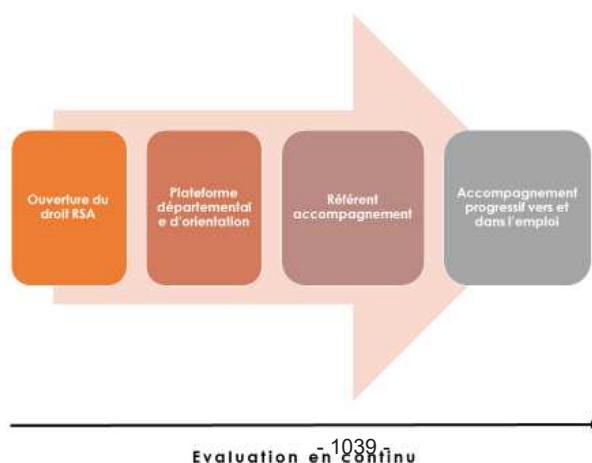
Dans le cadre de ses compétences légales, le Département de la Meuse mène et coordonne des actions d'orientation, d'accompagnement et d'insertion socio-professionnelle des Meusiens, notamment les bénéficiaires du RSA. Ces actions constituent l'un des socles du Programme Départemental d'Insertion (PDI), voté par l'Assemblée départementale en juillet 2017.

Nous avons aujourd'hui l'ambition de répondre aux engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Nous souhaitons donc capitaliser nos expériences et nos savoir-faire pour simplifier le parcours des allocataires, raccourcir les délais d'orientation et éviter les ruptures dans l'accompagnement des personnes. Ceci afin de faciliter et de garantir un retour durable vers l'emploi.

Nos objectifs :

- Orienter les BRSA en 1 mois.
- Eviter les ruptures d'accompagnement en définissant un rythme minimum d'accompagnement.
- Contractualiser avec le BRSA sur la base d'un engagement réciproque, à partir d'un recensement de ses propres compétences mobilisables, de son projet d'insertion professionnelle et d'une détermination des freins sociaux à lever.
- Inscrire les BRSA volontaires dans une activité salariée ou bénévole dans l'attente d'un emploi pérenne.
- Mettre la personne au cœur de son parcours d'insertion socioprofessionnelle.
- Simplifier l'ensemble des procédures administratives.

Pour construire un nouveau parcours RSA en Meuse, le Département a organisé une réflexion départementale nommée **le #LAB RSA en Meuse**. En mars 2019, deux ateliers ont associé des partenaires internes et externes (institutionnels, associatifs,...) de l'accompagnement ainsi que des bénéficiaires du RSA. Plus de 70 personnes ont participé à cette réflexion originale qui a permis d'identifier les freins pour une intégration socioprofessionnelle plus efficace durable.



Plateforme
départementale
d'orientation

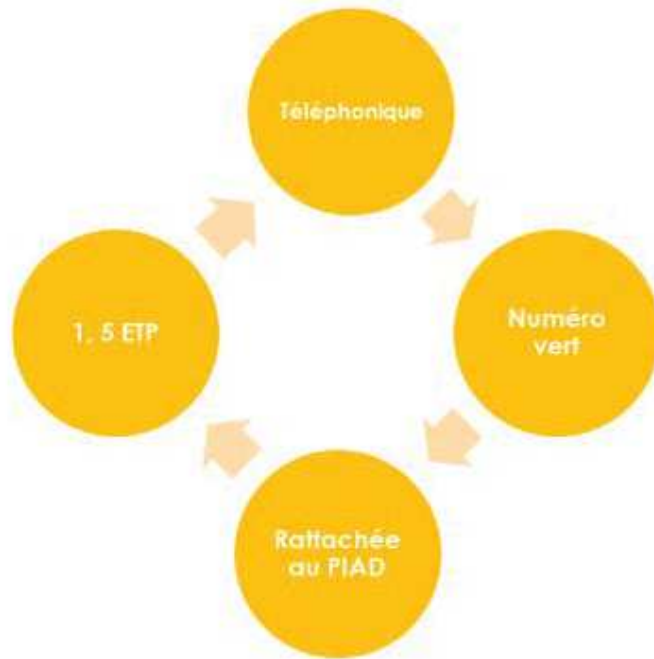
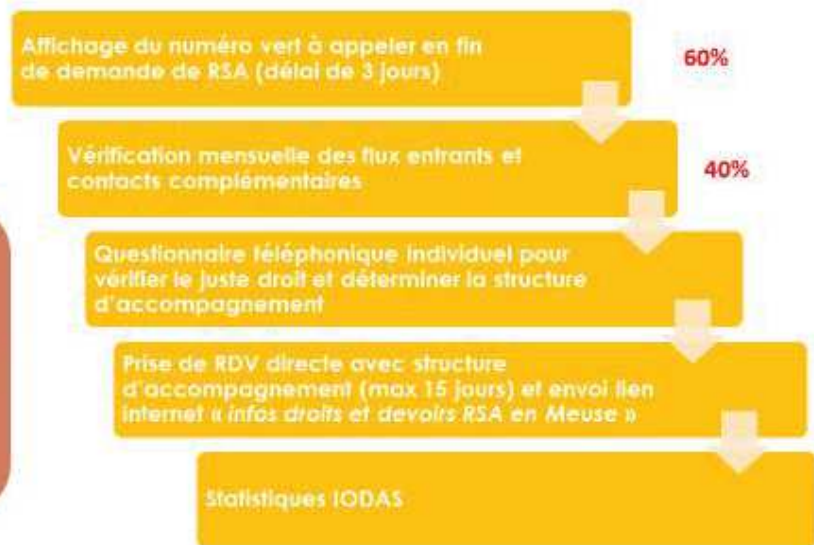
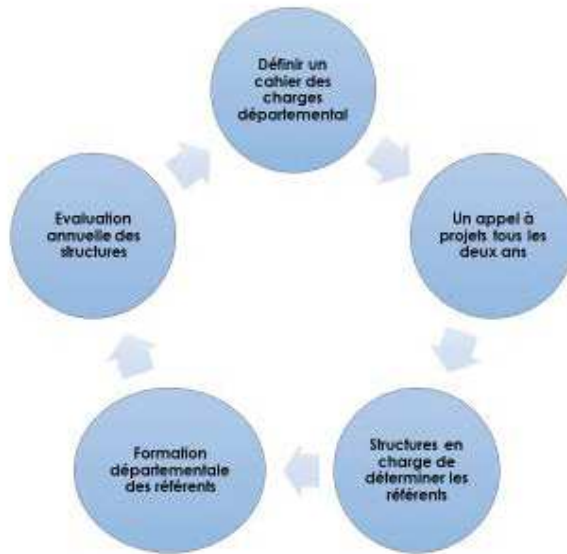


Plate-forme
départementale
d'orientation



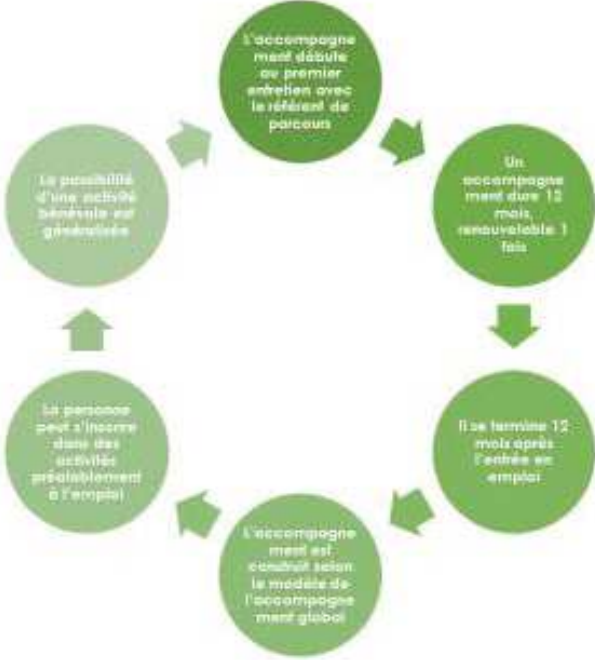
Référent Accompagnement



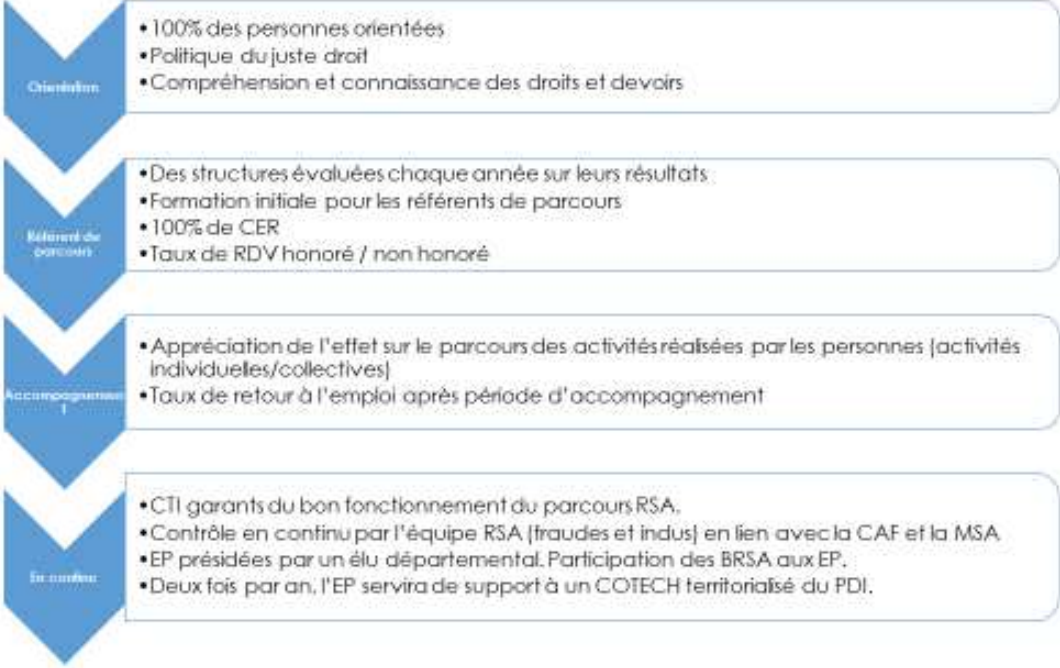
Référent Accompagnement



Accompagnement progressif vers et dans l'emploi



Evaluation en continu



Garantie d'activité.

La « Garantie d'activité » est une nouvelle offre d'insertion destinée aux personnes éloignées de l'emploi, qui traduit un engagement accru de l'État, de Pôle emploi et des départements dans un accompagnement associant approche sociale et insertion professionnelle, clairement identifié pour le public.

Date de mise en place de l'action :

Mise en œuvre à partir du dernier trimestre 2019

Durée de l'action :

Mise en œuvre départementale de la plate-forme d'orientation.

Expérimentation du référent accompagnement sur 6 mois puis généralisation à l'ensemble du département

Partenaires et co-financeurs :

Action portée par le Département de la Meuse.

Action financée par le Département, l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et le Fonds Social Européen (FSE).

Partenaires opérationnels : Maisons de la Solidarité – Opérateurs du Service Public de l'emploi – Structures qui accompagnent les bénéficiaires du RSA. Bénéficiaires du RSA.

Budget détaillé de fonctionnement sur 2019-2021 :

Budget prévisionnel 2019

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	112 719	Etat	73 170
1,5 ETP administratif (plateforme orientation sur 5 mois)	19 782		
Cellule RSA départementale (6 mois)	62 937		
0,3 ETP CTI (5 mois)	30 000		
Référents accompagnement (3 sur 2 mois)	33 750	Département	77 999
Formation des référents accompagnement	500		
Fonctionnement de la plateforme d'orientation	200		
Communication (dont conception infographie)	3 000		
Reproduction documents contractuels	500		
Divers (consommables)	500		
TOTAL	151 169€	TOTAL	151 169€

Budget prévisionnel Identique sur 2020-2021

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges	233 358	Etat	73 170
1,5 ETP administratif (plateforme orientation)	47 478		
Cellule RSA départementale	125 876		
1,2 ETP CTI	60 004		
Référents accompagnement (10 référents pour le département en année pleine)	450 000	Département	258 688
Formation des référents d'accompagnement	3 000	Europe (FSE)	360 000
Fonctionnement de la plateforme d'orientation	500		
Communication	1 500		
Reproduction documents contractuels	1 500		
Divers (consommables)	2 000		
TOTAL	691 858€	TOTAL	691 858€

Action déjà financée au titre du FAPI :

En partie mais selon des modalités différentes.

Objectifs et progression :

Parcours RSA en Meuse

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Orientation des BRSA		60%	100%	100%
Nombre de CER		60%	100%	100%
Inscriptions Pôle Emploi des BRSA en recherche d'emploi		60%	100%	100%
Durée du parcours d'accompagnement		De 2 à 3 ans	De 2 à 3 ans	De 2 à 3 ans
Ratio RDV honoré/RDV non honoré		Moins de 50%	Moins de 20%	Moins de 5%
Retour à l'emploi des BRSA			Progression de 5%	Progression de 5%
Diminution du nombre de BRSA		0,5%	1%	1,8%

Garantie d'activité

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Nombre de conseillers Pôle Emploi dédié à l'accompagnement global		4	4	5
Nombre de référents d'accompagnement		5	10	10
Formation initiale des référents d'accompagnement		100%	100%	100%
Fréquence des RDV BRSA/référent d'accompagnement		Toutes les 3 semaines	Toutes les 3 semaines	Toutes les 3 semaines
Ratio RDV honoré/RDV non honoré		Moins de 50%	Moins de 20%	Moins de 5%



Fiche action transversale axe 2 et axe 3 Les indicateurs

Lien avec la stratégie pauvreté - Thèmes de la contractualisation :

2. Renforcer les compétences des travailleurs sociaux
3. Insertion des allocataires du RSA

Intitulé de l'action :

Conception d'indicateurs manquants.

Description de l'action :

Après un recensement des indicateurs indisponibles au moment de la signature de la présente convention, la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion développe avec ses partenaires, les moyens humains et informatiques, afin de suivre l'évolution des actions listées à la présente convention.

Cette action sera réalisée en concertation avec les services nationaux qui établissent à leur échelle, un groupe de travail à l'initiative de la Direction Générale de la Cohésion Sociale avec principalement la Caisse Nationale des Allocations Familiales et Pôle Emploi (information du 16/05/2019).

Recensement des indicateurs manquants décliné de la manière suivante :

1. Recensement et conception des indicateurs pour lesquels une modification de paramétrage d'outils informatiques permettrait, en interne aux services départementaux, d'obtenir des éléments pertinents.
2. Recensement des indicateurs pour lesquels un appui par les partenaires locaux, principalement la CAF /MSA et Pôle Emploi, est nécessaire afin d'obtenir des éléments pertinents.
3. Concertation, le cas échéant, entre les services déconcentrés de l'Etat et les services départementaux, en cas d'infaisabilité technique.
4. Vigilance particulière pour permettre un suivi comptable des actions
5. Vigilance particulière pour le suivi d'action où un financement du Fonds Social Européen est sollicité

Date de mise en place de l'action :

Action à mettre en place dès que possible

Durée de l'action :

Objectif d'une clôture de l'action au 31/12/2019

Partenaires et co-financiers :

Action portée et financée par le Département de la Meuse.

Partenaires opérationnels : CAF de la Meuse, Pole Emploi et les Maisons de la Solidarité.

Budget détaillé de fonctionnement sur 2019 :

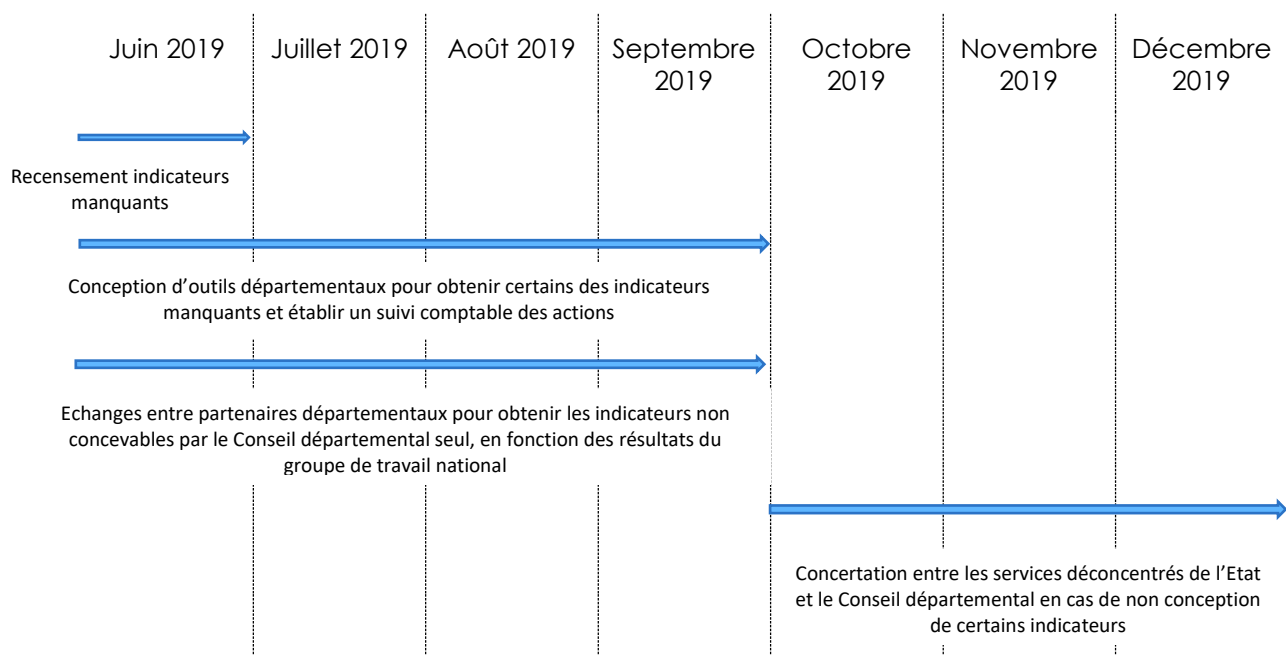
Dépenses		Recettes	
Salaires et charges 0,2 ETP administratif durant 4 mois (Base 1 ETP =37 500€/an)	2 500€	Département	2 500€
TOTAL	2 500€	TOTAL	2 500€

Mobilisation d'un agent départemental 1 jour / semaine de juillet à août, puis 1 jour / mois jusqu'au 31/12/2019.

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs et progression :





Annexe B : Initiatives départementales

Développement du parrainage des enfants confiés

Description de l'action :

Le parrainage est défini comme « *la construction d'une relation affective privilégiée instituée entre un enfant et un adulte ou une famille qui prend la forme de temps partagé entre l'enfant et le parrain* ». Cet engagement bénévole dans la durée est encadré par la charte du parrainage d'enfants publiée en 2005.

Les enfants confiés sont généralement confrontés à un déficit de capital social. Par ailleurs, la majorité de leurs relations est liée à leur parcours au sein des structures de protection de l'enfance. L'enjeu du parrainage est de permettre aux enfants confiés de créer un lien social et affectif en dehors du dispositif de protection de l'enfance. Le parrainage est donc un facteur d'inclusion sociale. La création d'un lien affectif, personnel et installé dans la durée a pour objectif de favoriser la reconstruction de l'enfant.

Le portage de la recherche des parrains et de leur accompagnement sera réalisé par une association porteuse du projet.

Lien avec la stratégie pauvreté :

Cette initiative territoriale a pour objectif de favoriser le développement du capital social des enfants confiés. En favorisant la création de liens en dehors de l'institution départementale, cette initiative contribue à la réduction du risque de sortie sèche à la majorité. Le parrainage est ainsi facilitateur dans l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Date de mise en place de l'action :

Mise en œuvre de l'action au 4ème trimestre 2019

Durée de l'action :

2019 : marché pour l'expérimentation pendant 3 ans

2020-2021 : Réalisation de parrainages d'enfants confiés

Partenaires et co-financeurs :

L'action sera réalisée de manière coordonnée avec les structures qui ont pour certaines lancé des démarches similaires.

Une association portera le dispositif de parrainage afin de chercher les familles souhaitant parrainer des enfants confiés et d'accompagner ces familles.

Budget détaillé sur 2019-2021 :

	2019	2020	2021	Total
Budget (€)	4000	4000	4000	12 000

50% Etat / 50% Département

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2019	2020	2021
Nombre d'enfants confiés parrainés	10	20	40



Annexe B : Initiatives départementales

Développement de la prévention en allégeant les tâches techniques et les rendez-vous non honorés pour les travailleurs médico-sociaux

Description de l'action :

Face au constat d'un taux élevé de rendez-vous non honorés (20 à 25% en moyenne sur les permanences sociales et les RDV PMI) et d'un temps long nécessaire à la prise de rendez-vous, il est proposé de développer et de déployer une plateforme de prise de rendez-vous mutualisée adaptée aux MDS.

La mise en place d'une plateforme de prise de rendez-vous en ligne permettra d'améliorer le service aux usagers en leur permettant de choisir plus rapidement des créneaux de rendez-vous qui leur conviennent mieux. Elle garantira aussi la réduction de la charge administrative liée au traitement des demandes de rendez-vous et de réduire le taux de rendez-vous vacants, recentrant les professionnels sur les missions prioritaires de visites à domicile et des missions de prévention. Enfin, cette évolution favorisera un renforcement du lien social avec les personnes qui se sentiront ainsi suivies et guidées dans leurs parcours.

Lien avec la stratégie pauvreté :

Cette initiative territoriale a pour objectif de recentrer les travailleurs médico-sociaux sur leurs missions prioritaires et centrales d'accompagnement des publics. Ce recentrage répond à l'engagement numéro 2 du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants.

En effet, les infirmières-puéricultrices de PMI, grâce à l'allègement des tâches techniques qui leur sont confiées, pourront davantage garantir le droit à la santé des enfants et la mise en place de l'accompagnement social et médical renforcé de certaines femmes et de leur nourrisson.

De même, les assistantes sociales pourront davantage consacrer de temps à l'accompagnement des allocataires du RSA et aux missions de prévention.

Date de mise en place de l'action :

2019 pour l'expérimentation et 2020 pour la généralisation

Durée de l'action :

2019 : lancement de l'expérimentation pour le développement du logiciel sur les MDS d'Etain et de Stenay pour les consultations de PMI et les permanences sociales

2020 et 2021 : Généralisation du dispositif sur l'ensemble des missions des MDS et sur l'ensemble du territoire

Partenaires et co-financeurs :

La solution informatique sera développée par un consortium de Départements avec l'appui opérationnel de la Direction interministérielle du numérique et des systèmes d'information et de communication (DINSIC).

Budget détaillé sur 2019-2021 :

	2019	2020	2021	Total
Budget (€)	20 000	20 000	20 000	60 000

50% Etat / 50% Département

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2019	2020	2021
Réduction du temps nécessaire à la prise de RDV (en minutes)	15	12	9
Taux de RDV non honorés (%)	25	20	8



Annexe B : Initiatives départementales

Renforcement de la mise en réseau des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et des liens avec l'environnement économique

Description de l'action :

Le groupement de l'économie sociale et solidaire de la Meuse réunissant des SIAE et des structures du secteur médicosocial (GESSM) et l'association réunissant des chantiers d'insertion meusiens (ACI55) mettent en œuvre une expérimentation permettant d'apporter des réponses à des constats marquants identifiés dans le diagnostic départemental et dans l'accord cadre national pour la formation des salariés en IAE :

- difficulté des structures dans la connaissance des différents dispositifs et outils mobilisables,
- besoin de développer des relations avec le tissu économique au-delà des seules périodes d'immersion,
- manque de moyens en faveur de la découverte des métiers en tension, du lien avec les besoins des entreprises.

Deux champs d'action prioritaires sont mis en œuvre au titre de cette expérimentation :

- élaboration et animation d'un PADLET collaboratif entre les SIAE visant à identifier les champs de mutualisation, à renforcer la mise en réseau,
- mise en lumière des liens entre les SIAE et l'environnement économique ; l'enjeu étant que les SIAE soient identifiées comme SAS de pré-recrutement et que les transitions professionnelles entre l'IAE et le secteur économique soient mieux organisées

L'enjeu final est de proposer une organisation de mise en réseau pérenne et efficiente permettant aux SIAE de jouer le rôle d'intermédiaires et de tremplins vers l'emploi et / ou la formation.

Lien avec la stratégie pauvreté :

La sortie durable de la pauvreté reposant pour partie sur l'autonomie par le travail, l'IAE est identifiée comme un maillon essentiel dans la mise en œuvre du triptyque accompagnement – formation – mise en situation de travail.

Ainsi, l'augmentation nationale du nombre de parcours IAE ainsi que le déploiement du plan d'investissement dans les compétences, doivent s'accompagner du renforcement continu de la professionnalisation des SIAE.

Cette action contribue à la sécurisation des parcours des salariés en insertion via une meilleure mise en réseau des structures et d'un lien renforcé avec le milieu économique

Date de mise en place de l'action :

Action expérimentale mise en place en janvier 2019

Durée de l'action :

Expérimentation de 8 mois avant évaluation, et le cas échéant généralisation ou réorientation au regard des enjeux IAE.

Partenaires et co-financeurs :

Réseaux GESSM et ACI 55
Structures d'Insertion par l'Activité Economique
Etat – UD DIRECCTE
Prescripteurs
Entreprises, artisans, branches professionnelles, chambres consulaires...

Budget détaillé sur 2019-2021 :

	2019	2020	2021	Total
Budget (€)	10 000	10 000	10 000	30 000

50% Etat / 50% Département

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs poursuivis et progression :

Professionnalisation des structures
Organisation de la mise en réseau
Renforcement des liens avec l'environnement économique

Indicateur	2018	2019	2020	2021
Mise en œuvre du PADLET collaboratif – structures mobilisées	0	15	26	-
Renforcement du lien avec l'environnement économique – organisation d'un évènement	0	1	-	-



Annexe B : Initiatives départementales

Développement d'une plateforme de bénévolat

Description de l'action :

Dans le cadre du parcours du bénéficiaire du RSA, il lui est proposé l'opportunité de s'inscrire dans des actions de bénévolat, au service de son territoire de vie et de la population.

Il s'agit donc de proposer une offre de bénévolat pour les BRSA afin de développer leurs compétences, de les reconnaître, de préparer une insertion professionnelle.

Nous proposons la création d'une plateforme numérique détaillant les offres d'actions bénévoles/territoire. Les BRSA pourront, par l'intermédiaire de leur référent de parcours s'inscrire dans l'un de ses offres. Au terme de l'action, un bilan sur les compétences acquises et à valoriser sera réalisé avec le référent de parcours. Ces compétences seront utiles à l'insertion professionnelle de la personne.

Un appel à projet départemental devra permettre de sélectionner l'opérateur adéquat. Les missions de cet opérateur seront :

- De créer la plateforme numérique,
- De recenser et de sélectionner les offres de bénévolat,
- De les préciser (éviter les offres de travail déguisées, préciser les lieux, les horaires, le cadre d'exercice)
- De les mettre à disposition des référents de parcours.

Lien avec la stratégie pauvreté :

Cette initiative entre dans le parcours des BRSA. Elle permet de leur proposer une action complémentaire et/ou préalable à l'emploi. Elle permet de développer de nouvelles compétences ou de mettre en exergue des compétences acquises et transférables dans l'emploi.

Cette action permet aussi de sociabiliser les BRSA.

Date de mise en place de l'action :

2019 pour appel à projet et 2020 pour l'expérimentation la généralisation

Durée de l'action :

2019 : lancement d'un appel à projet pour sélectionner l'opérateur de la plateforme.

2020-2021 : expérimentation sur un territoire meusien (6 mois) puis généralisation à l'ensemble du territoire.

Partenaires et co-financeurs :

Département – Etat – Opérateur retenu – associations et toute structure publique ou privée souhaitant proposer des actions de bénévolat.

Budget détaillé sur 2019-2021 :

	2019	2020	2021	Total
Budget (€)	30 000	30 000	30 000	90 000

43% Etat / 57% Département

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2019	2020	2021
Appel à projet	Préparation et Lancement		
Recrutement du prestataire	Effectif		
Offres de bénévolat		Entre 50 et 100	Progression de 10%
Nombre de BRSA ayant effectué une mission bénévole		10% du nombre de BRSA suivis par les référents de parcours	20% du nombre de BRSA suivis par les référents de parcours



Annexe B : Initiatives départementales

Accord cadre « Remobilisation et développement des compétences personnelles »

Description de l'action :

Les axes d'intervention du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial pour l'Insertion validés pour la période 2017 – 2021, co-construit dans le droit fil de la loi RSA et des politiques conduites par la collectivité départementale mettent notamment l'accent sur :

- la prise en compte effective et personnalisée des personnes fragilisées selon leurs besoins et capacités et non leur statut,
- une mise en œuvre de l'accompagnement devant favoriser l'expression des personnes, leur participation active et leur engagement,
- l'inscription de l'accompagnement dans une dynamique de parcours d'insertion, s'appuyant sur des interventions, individuelles et collectives, sur le champ social et professionnel,
- la mobilisation de l'ensemble des leviers des politiques publiques départementales et des capacités d'intervention partenariales,
- l'ancrage fort des politiques d'insertion sur les territoires intercommunaux, s'articulant ainsi avec les démarches de développement social territorial.

Pour mettre en œuvre sa politique d'insertion sociale et professionnelle, le Conseil départemental s'appuie chaque année sur des professionnels en charge de l'accompagnement, qu'il s'agisse des services sociaux de la collectivité et de ceux de structures partenaires conventionnées, ainsi que sur des acteurs locaux mettant en œuvre des actions s'inscrivant dans ce cadre ; auxquels il apporte un soutien financier pour leur réalisation.

Aujourd'hui et en complément des moyens existants, le Conseil départemental a souhaité recourir à la commande publique et s'adjoindre ainsi le concours de techniciens détenant des compétences visant à travailler plus spécifiquement les objectifs du PDI à savoir :

1. Permettre aux personnes fragilisées de développer leurs capacités et compétences (compétences psycho-sociales, socles et transversales) et de renforcer ainsi leur pouvoir d'agir,
2. Permettre aux personnes fragilisées de consolider leur projet professionnel et d'acquérir les compétences personnelles attendues en emploi.

La consultation initiée a permis de référencer des prestataires qui, au regard de leur technicité, seront en capacité de proposer et d'animer des ateliers collectifs contribuant à étayer les parcours d'insertion de personnes fragilisées, dont les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

L'un ou l'autre des prestataires pourra intervenir auprès de groupes préalablement identifiés par les acteurs en charge de l'accompagnement selon les besoins recensés, ceci en tout point du département.

La consultation s'est effectuée par lots correspondant aux ateliers attendus :

- Lot 1 : Ateliers activités physiques
- Lot 2 : Ateliers image de soi
- Lot 3 : Atelier Confiance en soi, Bien-être, Oser s'affirmer
- Lot 4 : Atelier Gestion du stress / gestion des émotions
- Lot 5 : Atelier Savoir communiquer efficacement (verbal et non verbal) /être habile dans ses relations interpersonnelles
- Lot 6 : Avoir une pensée créative / avoir une pensée critique, résolution de problèmes / prise de décisions
- Lot 7 : Valorisation des compétences de la vie quotidienne (et/ou mises en œuvre lors d'expériences professionnelles) et recherche d'emploi - (travail sur les compétences socles, transverses et transférables)

Six prestataires ont ainsi été retenus pour un total de 18 ateliers proposés.

CANDIDATS	REPONSE AU LOT N°
KALAISTE 12 rue Jean Bernard 55000 BAR-LE-DUC	1,2,3,4,5,6 et 7
LB2FORMATION 1b rue d'Olizy 55700 INOR	3, 4 et 5
COMPAGNIE LA CAMPHINOISE 50 rue Jean-Jacques Rousseau 80310 PICQUIGNY	2,3,4,5 et 6
GIP MAISON DE L'EMPLOI 28 rue des Romains 55000 BAR-LE-DUC	7
Comité Départemental Olympique et Sportif de la Meuse (CDOs) et Groupement d'Employeur Sport et Animation Meuse (GESAM) ZAC Oudinot - Rue du Lieutenant Vasseur 55000 BAR-LE-DUC	1
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) 7 rue Alexis Carrel 55100 VERDUN	7

Le déploiement par bons de commande interviendra à compter de mai 2019.

Lien avec la stratégie pauvreté :

La démarche mise en œuvre s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale tant au niveau de l'accompagnement des parcours d'insertion dans une logique de parcours et de progression vers l'emploi, que sur le plan du développement du pouvoir d'agir des bénéficiaires. La dynamique envisagée pour le déploiement des ateliers permettra de renforcer la mise en synergie des acteurs pour la constitution de groupes sur les territoires.

Date de mise en place de l'action :

La notification d'attribution des lots ayant été effectuée en mars 2019, le déploiement des ateliers peut intervenir à compter du second trimestre 2019.

Durée de l'action :

La durée de cet accord cadre est d'un an à compter de sa notification, tacitement reconductible 2 fois par période de 12 mois.

La nature et le nombre d'ateliers mobilisés seront fonction des besoins observés et de la constitution de groupes.

Partenaires et co-financeurs :

Les participants aux ateliers seront mobilisés par les partenaires de l'insertion : les référents uniques RSA (Département, CAF, CCAS/CIAS conventionnés, AMIE, les CHRS, Pôle Emploi, les Missions Locales, l'AMIPH) les porteurs d'offre d'insertion sociale et professionnelle (chantiers d'insertion,)

L'action est financée par le Département au titre des crédits d'insertion.

Budget détaillé sur 2019-2021 :

Le budget total estimé s'élève à 200 000 € ventilés de la manière suivante :

Année 2019 :

Etat	Département
20 000€	40 000 €

Année 2020 :

Etat	Département
20 000€	50 000 €

Année 2021 :

Etat	Département
20 000€	50 000 €

Action déjà financée au titre du FAPI :

Non

Objectifs poursuivis et progression :

Indicateur	2018	2019	2020	2021
Nombre d'actions réalisées		5	15	20
Nombre de participants		50	150	200

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

NATURE DE L'AFFAIRE

**CONVENTION AVEC L'ÉTAT - STRATEGIE DE PREVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

INNOVATION SOCIALE, EVALUATION ET SOLIDARITES (125E0)

DELIBERATION DEFINITIVE :

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen pour la Convention d'appui entre l'Etat et le Département de la Meuse relative à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sur la période 2019-2021.

Après en avoir délibéré,

- autorise le Président du département à signer la convention d'appui entre l'Etat et le Département de la Meuse relative à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sur la période 2019-2021, sous réserve que les dépenses nouvelles engagées par le Département dès 2019, et prévues en 2020 et 2021, puissent être intégralement neutralisées, en sus de l'enveloppe de financement apportée par l'Etat,
- autorise la présentation au budget supplémentaire 2019 d'une dépense nouvelle prévisionnelle au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté de 133 032€,
- autorise le recrutement, en contrats à durée déterminée à compter du 1^{er} juillet 2019 :
 - de deux postes d'Assistant Socio-Educatif (catégorie A) à la Direction Enfance Famille
 - d'un poste à temps complet de Rédacteur territorial (catégorie B) à la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion.
 - d'un poste de Rédacteur territorial (catégorie B) à temps non complet à hauteur de 50% du temps de travail à la Direction des Maisons de la Solidarité et de l'Insertion.
- autorise le Président du département à signer tout document utile à la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Transmis le :
Publié et/ou notifié le :

Pour extrait conforme
Le Directeur des Finances et
et des Affaires Juridiques

Olivier AMPS